



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Première Commission

3^e séance

Mardi 5 octobre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Koterec (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 88 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La liste des orateurs de la séance de ce matin est longue. Je rappelle donc aux représentants que leurs déclarations doivent se limiter à 10 minutes ou moins pour ceux qui s'expriment à titre national et à 15 minutes pour ceux qui s'expriment au nom de plusieurs délégations. Les délégations peuvent communiquer les versions complètes de leurs déclarations qui seront affichées sur le site QuickFirst.

M^{me} Gottemoeller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vais prononcer une version raccourcie de ma déclaration dont le texte intégral sera disponible aux fins du procès verbal.

Au nom de la délégation des États-Unis, je tiens à saluer les représentants qui participent à la Première Commission de l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session. Je saisis l'occasion pour féliciter le Président et les membres du Bureau pour leur élection et puis les assurer que les États-Unis se joindront à leurs efforts pour faire de cette session de la Première Commission une session utile.

Notre délégation se félicite de l'occasion qui nous est offerte tous les ans de présenter les vues de notre gouvernement sur la manière dont la communauté internationale peut renforcer au niveau mondial la maîtrise des armements et le régime de non-prolifération et entendre les points de vue de chacun. Même si les accords ne sont pas négociés à la Première Commission, il n'en demeure pas moins que nous partageons les vues exprimées sur la manière de faire avancer l'ordre du jour sur le désarmement et la sécurité internationale.

Lorsque le Président Obama a pris la parole à Prague en avril 2009 pour donner sa vision d'un monde exempt d'armes nucléaires, il a reconnu la nécessité de créer les conditions propres à édifier un tel monde. En avril, les États-Unis ont pris trois mesures vigoureuses et posé les conditions permettant de créer un monde exempt d'armes nucléaires.

La première mesure a été l'annonce de la Nuclear Posture Review (Révision de la position nucléaire) qui réduit le rôle des armes nucléaires dans notre stratégie nationale de sécurité et étend les assurances de sécurité négative à l'ensemble des États dotés de l'arme nucléaire parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), conformément à leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

La deuxième mesure a été la signature du nouveau traité START avec la Russie, qui réduit et limite encore de part et d'autre le nombre d'armes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



stratégiques et renouvelle le leadership États-Unis-Russie en ce qui concerne les questions nucléaires.

La troisième mesure est le Sommet sur la sécurité nucléaire que le Président Obama a accueilli à Washington, et durant lequel les dirigeants sont parvenus à un consensus sur la nature de la menace et ont convenu de faire un effort collectif pour assurer la sécurité des matières nucléaires dans les quatre ans à venir. Ces mesures ont été attentivement suivies par la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP en mai dernier, qui, pour la première fois en 10 ans, est parvenue à un accord consensuel sur un document final (NPT/CONF.2010/50).

Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été possible à la Conférence du désarmement dont le programme de travail reste dans l'impasse alors qu'il permettrait de lancer des négociations au sujet d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ainsi que des discussions de fond sur d'autres aspects du désarmement. Ce délai est injustifié et contraire aux espoirs de la vaste majorité des États ici présents aujourd'hui. Si nous voulons sérieusement créer un monde exempt d'armes nucléaires, il faut alors commencer dès maintenant à œuvrer à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Aujourd'hui, je vais aborder les éléments de la politique des États-Unis en matière de vérification des armes et de la non-prolifération, en premier lieu le nouveau traité START, qui a été signé le 8 avril par le Président Obama et le Président Medvedev. Un mois après, la Maison Blanche l'a transmis au Sénat des États-Unis pour avis et approbation de la ratification. Le 16 septembre, le Comité des relations étrangères du Sénat a recommandé par 14 voix contre 4 que l'ensemble du Sénat donne son avis et son consentement à la ratification des États-Unis du nouveau traité START. Le Gouvernement a demandé que ce vote ait lieu le plus tôt possible.

Le nouveau traité START est la continuation d'une vérification internationale des armes et un cadre pour la non-prolifération sur lequel les États-Unis et l'Union soviétique, devenue depuis la Fédération de Russie, ont beaucoup travaillé au cours des 50 dernières années afin de le promouvoir et le renforcer. En ajoutant une plus grande stabilité et une plus grande transparence à la relation entre les États-Unis et la Russie eu égard aux plus bas niveaux des forces nucléaires, la preuve a été faite de notre

engagement vis-à-vis de l'application complète de l'article VI du TNP.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, les délégations se souviendront que, à la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP, la Secrétaire d'État Clinton a réaffirmé la volonté des États-Unis de le ratifier. La ratification de ce traité constitue un pas essentiel sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous invitons les États de l'annexe 2 à accélérer la signature et la ratification du Traité et que son entrée en vigueur devienne réalité. Les États-Unis comme tous les autres États se sentiront davantage en sécurité après que le Traité d'interdiction des essais nucléaires sera entré en vigueur.

Tandis que le Gouvernement prépare la reprise par le Sénat des États-Unis de l'examen du Traité, il a relevé son niveau de participation à l'ensemble des activités de la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires en œuvrant à son entrée en vigueur, eu égard spécialement à la ratification de son régime de vérification. Les États-Unis ont également assumé la pleine responsabilité du coût du fonctionnement, de l'entretien et du maintien des 31 stations du Système international de contrôle dont les États-Unis sont chargés en vertu du Traité. Ces mesures témoignent de la volonté des États-Unis de préparer l'entrée en vigueur du Traité.

Pour ce qui est de la Convention sur les armes chimiques, les États-Unis se félicitent des progrès auxquels elle a donné lieu. Nous entendons renforcer ce succès et œuvrer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, sous la direction de son nouveau Directeur général, Ahmet Üzümcü, de la Turquie, et avec lequel j'ai déjà eu le plaisir de m'entretenir de certaines des principales priorités, notamment la destruction complète et fiable de nos stocks d'armes chimiques, l'adhésion et l'application universelles, le maintien d'un régime de vérification efficace, le respect de la Convention et la meilleure manière d'aborder les défis nouveaux et émergents que posent les armes chimiques qui découlent des avancées scientifiques et technologiques.

En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, l'engagement que le Gouvernement Obama a pris à son sujet s'est trouvé encore renforcé en décembre dernier lorsque la Sous-Secrétaire d'État, Ellen Tauscher, a pris la parole à la réunion annuelle

des États parties à cette convention, tenue à Genève. Elle a présenté la stratégie nationale des États-Unis en vue d'obvier les menaces biologiques et de prévenir ainsi la prolifération des armes biologiques et leur acquisition par des terroristes. Elle a également souligné le rôle vital que joue la Convention dans ces efforts. Notre stratégie pour prévenir les menaces biologiques repose sur le principal principe de la Convention – à savoir que l'utilisation d'armes biologiques répugne à la conscience de l'être humain. Notre démarche cherche à protéger contre l'usage abusif de la science en vue d'acquiescer ou d'utiliser des agents biologiques pour causer des préjudices. Dans la poursuite de cet ordre du jour, les États-Unis, avec d'autres États parties, souhaitent trouver des moyens plus efficaces d'accroître la transparence dans la Convention, d'améliorer les mesures de renforcement de la confiance et de s'engager dans des discussions bilatérales plus vigoureuses.

Avant de terminer, je voudrais revenir sur la Conférence du désarmement et les négociations d'un traité vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Je ne cacherai pas que nous sommes profondément déçus face à l'incapacité de la Conférence du désarmement à agir sur la base du programme de travail adopté par consensus à la Conférence de mai 2009, qui demeure notre préférence absolue pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement. Cependant, après plus d'une décennie d'inaction à Genève, de nombreux États, y compris les États-Unis, perdent patience. Si les efforts entrepris pour aborder les négociations à la Conférence du désarmement restent dans l'impasse, alors les gouvernements qui souhaitent négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devront envisager d'autres options pour faire avancer ce processus.

Dans les remarques qu'il a faites à la fin de la Réunion de haut niveau, le Secrétaire général Ban Ki-moon a noté qu'il existait un large accord sur la nécessité d'entamer immédiatement des négociations et qu'il incombait aux membres de la Conférence du désarmement de se montrer à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Nous convenons avec lui que le programme de travail adopté par la Conférence du désarmement en 2009 représente le principal dénominateur commun et qu'il devrait être adopté pour le programme de travail de 2011 à la première Conférence plénière de janvier.

Je remercie le groupe de pays représentés ici aujourd'hui de leur attention. Il existe clairement d'autres importantes questions que je n'ai pas abordées mais qui seront soumises à la Commission dans les jours qui suivent. Notre délégation espère que nos collègues seront prêts à œuvrer avec nous. De notre côté nous seront prêts à écouter avec intérêt les déclarations des autres délégations. Celle des États-Unis prévoit d'examiner d'autres aspects de l'ordre du jour de cette année dans le cadre de dialogues interactifs et elle a hâte de collaborer avec d'autres délégations sur le projet de résolution de cette année et sur ses décisions.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette commission. Sous votre leadership judicieux et sage, nul doute que nos travaux seront couronnés de succès. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation se joint aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États africains.

En ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération, mon pays souligne l'importance du désarmement en tant que principal pilier de la sécurité de l'ensemble de l'humanité. En conséquence, il a décidé volontairement en 2003 de renoncer à tous les programmes liés à la fabrication d'armes internationalement interdites, et il est convaincu que le maintien de la paix et de la sécurité internationales passe par l'élimination totale et complète de toutes les armes de destruction massive, et avant tout des armes nucléaires. La Libye demande donc à tous les États, particulièrement aux États dotés de l'arme nucléaire, de faire de même en renonçant à de tels programmes.

Qui plus est, il est plus urgent que jamais pour les États nucléaires de respecter les obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Document final de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 [NPT/CONF.2005/57 (Part. I)], des 13 mesures pratiques adoptées à la Conférence d'examen de 2000 et du Plan d'action figurant dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010 (NPT/CONF.2010/50) et de veiller à l'application équilibrée des trois piliers du TNP : désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La polarisation des efforts de non-prolifération nucléaire, ou la réduction des bienfaits d'une application pacifique de l'énergie nucléaire et la sous-estimation de l'importance du désarmement nucléaire, suscite de graves préoccupations et des suspicions quant à la crédibilité du Traité, spécialement en ce qui concerne le potentiel danger que posent toujours les arsenaux des États dotés de l'arme nucléaire. La crédibilité du Traité dépend de l'engagement de l'ensemble des États, notamment des États dotés de l'arme nucléaire, d'appliquer toutes ses dispositions. La volonté politique et le désir de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires sont donc essentiels, celle-ci étant la garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts en faveur de l'universalité du TNP, dont la réalisation passe par l'accession de tous les États au Traité, leur plein respect de ses dispositions et l'application non sélective de l'ensemble du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à toutes les installations et activités nucléaires. Comme l'a noté le leader frère, le colonel Mouammar Al-Qadhafi, dans sa déclaration à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session (voir A/64/PV.3), l'AIEA doit assumer ses responsabilités et contrôler que tous les États du monde mettent en application son système de garanties. Dans ce cas, l'Agence serait une organisation internationale. Pour l'être, son mandat doit s'appliquer à tous les États, sans exception, y compris aux États dotés de l'arme nucléaire. Elle doit pouvoir inspecter le réacteur Dimona d'Israël, faute de quoi tous les États du Moyen-Orient auront le droit de posséder des armes nucléaires.

À cet égard, nous demandons un élargissement du mandat de l'AIEA pour qu'il s'étende à la vérification des réductions des stocks d'armes des États dotés de l'arme nucléaire et à l'inspection de leurs stocks nucléaires tant que les armes nucléaires dans le monde n'auront pas été éliminées. À cette fin, la Libye a préparé une proposition pour amender les quatre dispositions de l'article VI du TNP et prie instamment les États dépositaires d'en informer tous les États parties au Traité et de convoquer une conférence internationale pour amender le Traité dans le but de veiller au respect par les États dotés de l'arme nucléaire de l'engagement qu'ils ont pris d'œuvrer en toute transparence à l'élimination complète des armes nucléaires dans le cadre d'un contrôle international

strict et efficace, vérifiable par l'AIEA, afin de s'assurer de l'application équilibrée et ultime du Traité. Il faut espérer que la proposition sera reçue favorablement dans le cadre d'un dialogue constructif et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays appuie tous les efforts internationaux déployés pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde. Il est certain que cette approche ne pourrait que renforcer l'universalité du Traité sur la non-prolifération et contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans le monde. Cependant, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient demeure lettre morte faute de mesures concrètes qu'exige sa réalisation, et ce, en raison de l'intransigeance d'Israël et de l'absence d'une action internationale stricte à cet égard, situation qui suscite la vive préoccupation des États et des peuples de la région. Il va sans dire que la prorogation indéfinie du TNP n'aurait pas été possible par consensus sans l'adoption de la résolution adoptée en vue de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires (NPT/CONF.1995/32 (Part 1), annexe). Cette résolution adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation est l'un des principaux fondements de la prorogation indéfinie du Traité.

Bien que la résolution ait été adoptée il y a 15 ans, la communauté internationale n'a pas réussi à la faire appliquer, encourageant ainsi Israël à conserver et à améliorer son potentiel nucléaire militaire en l'absence de tout contrôle international. C'est pourquoi il est devenu nécessaire pour la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il accède immédiatement au TNP en tant que partie non dotée de l'arme nucléaire et soumette l'ensemble de ses installations nucléaires au régime des garanties générales de l'AIEA, seul moyen de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires.

Entre-temps, nous rappelons la décision prise par la Conférence d'examen du TNP de 2010 par laquelle les États parties ont convenu de convoquer une conférence internationale en 2012 qui serait consacrée à l'application de la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La Libye invite la communauté internationale à adopter une position ferme et positive sur le règlement de ce problème de longue date. Malgré cette conférence et la résolution adoptée à cet égard au cours de nombreuses années, nous espérons que la conférence de 2012 aboutira à une issue concrète qui se soldera par des

résultats désirés et non pas par un exercice rhétorique vide.

Mon pays salue l'idée de créer un monde exempt d'armes nucléaires, telle que celle mise en évidence par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie dans leur proposition de participer directement aux négociations relatives à un nouveau traité sur la réduction des armes offensives et stratégiques, à la ratification du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et à l'amorce de négociations concernant la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il faut s'en tenir à cette approche qui constitue un pas dans la bonne direction et qu'il convient de compléter par des mesures concrètes orientées vers l'élimination complète des armes nucléaires.

Mon pays partage les préoccupations exprimées par la communauté internationale en ce qui concerne la prolifération de mines, d'armes légères et de petit calibre ainsi que d'armes classiques. Tous les États doivent, sous l'égide des Nations Unies et dans le cadre du droit international, redoubler d'efforts en abordant ces problèmes et faire preuve de la souplesse et de la transparence nécessaires tout en tenant compte des préoccupations de chacune des parties.

Il importe d'assurer l'équilibre des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques en tenant compte des spécificités de chaque région ainsi que des conditions de sécurité et de défense qui y prévalent. Il faut également prendre en compte les principes acceptés – cruciaux pour la souveraineté de tous les États : leur droit de légitime défense, leur droit à l'intégrité territoriale, leur droit de résister à l'occupation et leur droit d'exister sans ingérence dans leurs affaires intérieures. Compte tenu de la situation au Moyen-Orient, force est de reconnaître qu'il ne peut y être question de mesures de confiance tant que le peuple palestinien est victime de l'occupation et que l'ensemble de la région vit sous la menace de l'occupation hostile d'Israël, malgré les concessions et les initiatives de paix avancées du côté arabe.

En ce qui concerne les mines, de nombreuses régions du monde sont victimes de leur prolifération et de restes explosifs de guerre. Ces engins menacent la vie de millions de personnes, sèment la peur, l'instabilité et l'insécurité tout en entravant le développement et les progrès. Dans sa forme actuelle, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines

anti-personnel et sur leur destruction n'aborde pas ce problème ni les préoccupations des États vulnérables qui sont affectés. La Convention passe sur le fait que certains États ont été victimes de l'invasion, de l'occupation et de guerres atroces sur leurs territoires, qui ont laissé derrière elles des restes explosifs, et qu'ils ont été dépouillés des armes rustiques et de faible portée qui leur étaient utiles pour défendre leurs frontières. La Convention d'Ottawa sous sa forme actuelle n'est pas suffisamment équilibrée pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des États.

Mon pays demande en conséquence que la Convention soit revue et amendée afin qu'elle prenne en compte les préoccupations et les demandes des petits États. Si tel n'était pas le cas, le retrait de nombreux États parties qui ont hâtivement accédé à la Convention serait justifié, ce qui nuirait à son universalité. À cette fin, il est devenu urgent d'ajouter les dispositions suivantes à la Convention d'Ottawa : l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre qui ont été enfouis sur le territoire de nombreux pays même s'il a été mis fin aux guerres qui en sont la cause; le traitement et la rééducation des victimes de mines et autres engins explosifs; la reconstruction de l'environnement touché par les mines, le matériel et les restes explosifs de guerre; l'interdiction d'enfouir des mines dans le territoire d'autres pays et l'engagement de procéder au déminage aux frais des responsables; l'interdiction complète de la fabrication et de la possession d'armes de destruction massive qui doit précéder l'interdiction des mines; le renoncement des petits pays en développement à l'acquisition de mines pour défendre leurs frontières et territoires; et l'engagement d'appliquer la Convention au plan international en tant qu'instrument agréé et acceptable.

La Libye continue d'être dévastée par un grand nombre de mines et restes explosifs de guerre qui ont été enfouis par les forces alliées et les forces de l'Axe pendant la Deuxième Guerre mondiale. La population continue de souffrir énormément des effets de cette guerre, notamment les civils innocents, victimes de blessures. Nous invitons les pays à coopérer avec la Libye et à l'aider à éliminer le fatal héritage en lui apportant une aide financière et technique, en vue d'indemniser honnêtement les familles touchées pour leur permettre d'accéder au traitement nécessaire, et en fournissant des prothèses aux amputés victimes des mines. Par ailleurs, elle se félicite de la coopération italo-libyenne dans ce domaine et espère qu'elle servira de modèle aux autres États concernés.

M. Macedo Soares (Brésil) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Les récentes réunions à Genève ont montré votre volonté d'œuvrer au succès de nos travaux, et je puis vous assurer de la coopération de ma délégation. Je salue également l'Ambassadeur Sergio Duarte pour sa déclaration liminaire et pour le travail qu'il a accompli en tant que Haut-Représentant des affaires de désarmement. Par son intermédiaire, j'adresse mes remerciements à l'ensemble du Secrétariat et au Bureau des affaires de désarmement en particulier.

La priorité des priorités est celle du désarmement nucléaire. Les armes nucléaires demeurent le seul facteur anthropogénique qui peut en un instant détruire l'humanité et changer la Terre irrémédiablement. Comme l'a dit le Ministre brésilien des relations extérieures, Celso Amorim, en juillet dernier à la Conférence du désarmement :

« Les armes nucléaires n'ont aucune place dans le monde démocratique et prospère que nous voulons construire. Nous avons besoin non seulement d'une sécurité non diminuée, mais d'une sécurité accrue pour tous, en particulier pour les pays qui ne possèdent pas et n'aspirent pas à posséder des armes nucléaires. Les États non dotés de l'arme nucléaire ont joué leur rôle dans ce domaine. Nous attendons maintenant une volonté politique et des mesures plus rapides pour satisfaire aux engagements pris envers le désarmement nucléaire au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. C'est bien là où le "respect est en baisse" ».

On comprend pourquoi les vœux formulés pour un monde exempt d'armes nucléaires par les principales Puissances dotées de l'arme nucléaire ont été reçus avec une joie énorme et un espoir renouvelé. Il est encore trop tôt pour évaluer dans quelle mesure ces vœux ont été exaucés.

Le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires attend toujours les ratifications qui lui sont indispensables pour entrer en vigueur. On note, cependant, des attitudes positives de la part des États clefs. Un nouveau traité bilatéral a été conclu par les deux principales Puissances nucléaires. Son entrée en vigueur dépend encore d'une procédure juridique. Il confirme à l'évidence la volonté d'aller de l'avant sur la voie du désarmement. Il est, néanmoins, un

instrument bilatéral fondé sur le maintien par chaque partie d'arsenaux du même ordre et d'une sécurité mutuelle. En d'autres termes, l'idée fondamentale du traité part du postulat que les armes nucléaires sont nécessaires pour assurer la sécurité.

Le même raisonnement préside aux politiques des États dotés de l'arme nucléaire, qui, par des mesures unilatérales sur la limitation des armes montrent qu'ils ne renoncent pas à ce qu'ils appellent « une dissuasion crédible ». Un autre État doté de l'arme nucléaire, tout en rendant hommage au désarmement, n'a parlé d'aucune mesure particulière. D'autres États dotés de l'arme nucléaire n'ont pas caché qu'ils s'efforçaient d'accroître leurs arsenaux. Le tableau est sombre. En conséquence, l'Assemblée ne devrait pas en la matière se laisser aller à un trop grand optimisme.

Heureusement, un succès relatif a été enregistré à la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) en mai dernier. L'application du Plan d'action, adopté à cette époque servira à évaluer les réelles possibilités de progresser vers le désarmement nucléaire. Néanmoins, un délai plus rigoureux pour le désarmement nucléaire demeure essentiel. Il est consternant que le Document final de la Conférence d'examen du TNP [TNP/CONF.2010/50 (Vol. I)] ne fasse mention que d'un « sentiment d'urgence ».

La Coalition pour un nouvel ordre du jour présente un projet de résolution, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire » (A/C.1/65/L.25). Un appui unanime à cette proposition serait un moyen de réaliser l'objectif d'une sécurité accrue pour tous. Les délégations de la Nouvelle-Zélande et du Brésil vont également présenter leur projet de résolution intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires » (A/C.1/65/L.24). Nous espérons que, comme aux sessions précédentes de la Première Commission, il jouira d'un appui favorable.

S'agissant des autres armes de destruction massive, l'application de la Convention sur les armes chimiques, rejeton de la Conférence du désarmement, est en cours. D'importantes décisions nous attendent, qui permettraient de surmonter les difficultés que suscitent les délais fixés pour la destruction des arsenaux. Le succès relatif de la Convention montre les avantages que présente un texte bien négocié et précis.

Il n'en va pas de même pour les armes biologiques. Il n'est pas certain que la Convention sur les armes chimiques puisse passer le test d'une attaque effective. La Conférence d'examen prévue en 2012 devra examiner certaines incertitudes quant à la mise en œuvre de la Convention. Pour le moment, les discussions qui se tiennent dans le cadre de la Convention en sont au stade de la sensibilisation, de l'échange d'impressions et de déclarations de bonnes intentions en ce qui concerne la coopération.

Les armes classiques ne menacent peut être pas la survie de l'humanité, mais elles font des victimes toutes les minutes. Beaucoup d'efforts ont été entrepris, et il n'est pas facile d'en mesurer les résultats concrets. Il est plus facile de compter les morts que les survivants. La Convention sur certaines armes classiques et ses cinq protocoles en sont un exemple. Leur mise en œuvre, selon notamment les rapports périodiques établis par les États parties, a été constamment contrôlée lors des réunions d'experts et des conférences des parties. Comme pour d'autres instruments, les efforts doivent se poursuivre si l'on veut aboutir à l'universalisation de cette convention et de ses protocoles. Des progrès sur l'interdiction des mines antipersonnel au titre de la Convention d'Ottawa sont constants, mais beaucoup reste à faire en termes de déminage, de destruction des stocks, de l'universalisation et d'autres aspects. En tout état de cause, la réduction du problème est certainement une histoire réussie.

La question des munitions à fragmentation est bien différente. Tout d'abord, on a rechigné à négocier un instrument juridique dans le contexte naturel de la Convention sur certaines armes classiques. Pour plusieurs États, il est apparu, entre autres choses, que le problème avait déjà été abordé dans le Protocole V sur les restes explosifs de guerre. Cette situation a conduit à des négociations en dehors de la Convention sur certaines armes classiques de la Convention sur les munitions à fragmentation, signée à Oslo.

Certains États, notamment ceux qui possèdent les plus importants stocks de telles armes, ont préféré poursuivre la question dans le cadre de l'ONU. Il est possible de conclure un autre instrument juridique qui étant compatible avec la Convention d'Oslo serait appuyé par les États en dehors de la Convention et par ses États parties. Il en résulterait que la communauté internationale recevrait la meilleure couverture du problème des munitions à fragmentation. On peut espérer que ce nouvel instrument, sous forme d'un

sixième protocole à la Convention sur certaines armes classiques, pourrait être conclu l'année prochaine.

Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects aura 10 ans en 2011. Il est essentiel de persévérer dans le travail accompli au cours de cette décennie afin de pouvoir aboutir, grâce à une solide base technique, juridique et politique, à des résultats concrets.

L'initiative du Secrétaire général d'organiser une Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement correspond au souhait largement exprimé de discuter du mécanisme des Nations Unies créé en 1978. L'inscription d'un point spécifique sur le sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale permettrait un large échange de vues et éventuellement l'adoption de mesures à laquelle seule l'Assemblée générale peut procéder.

Différents États s'opposent à l'examen de divers aspects des matières fissiles, l'un des éléments du programme de travail de la Conférence du désarmement, tout comme d'autres s'opposent à un instrument juridiquement contraignant concernant les assurances de sécurité, autre point important inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Si la volonté d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires est réelle, un processus de véritables négociations sur ces questions permettra d'aboutir à un consensus.

La Première Commission devra aborder de plus en plus de questions liées à la haute technologie dans le contexte de la sécurité internationale, en particulier en ce qui concerne l'espace et les systèmes d'information et de télécommunications. Dans le premier cas, il existe un besoin évident d'instruments juridiquement contraignants en vue d'interdire l'envoi d'arme dans l'espace, la destruction ou l'endommagement de satellites à partir de plates-formes au sol, ou l'utilisation d'objets orbitaux pour endommager ou détruire des satellites. Dans le second cas, il est évident que les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale dépendent de la sauvegarde de la sécurité des systèmes mondiaux d'information et de télécommunications. L'adoption de mesures de coopération et l'examen d'accords internationaux ayant

pour but de renforcer la sécurité dans ce domaine doivent se poursuivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je demande aux délégations de s'en tenir à la limite des 10 minutes dans leur déclaration prononcée à titre national.

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter sincèrement de votre élection. Je vais prononcer cette déclaration au nom de l'Ambassadeur Wenaweser qui est retenu en séance plénière.

Depuis 20 ans que mon pays est Membre de l'ONU, jamais la communauté du désarmement ne s'est trouvée comme aujourd'hui face à un choix. La diplomatie multilatérale en matière de désarmement a remporté d'importants succès au cours des dernières années avec, notamment, la Convention sur l'interdiction des mines et la Convention sur les munitions à fragmentation, qui sont entrées en vigueur cette année, mais les discours et les structures de l'ONU sont restés inchangés. Le choix est clair. La communauté du désarmement doit soit changer sa façon de travailler ou risquer de se marginaliser. Le succès cette année de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et, en particulier, l'adoption d'un plan d'action à long terme sur les trois piliers suscitent l'espoir. Si nous voulons éviter de glisser vers le précipice, nous devons mettre à profit les succès déjà enregistrés.

À cet égard, le Liechtenstein appuiera les mesures qui seront prises pour assurer le suivi de l'issue de la Conférence d'examen du TNP. De même, il convient également de reconnaître et de renforcer les succès, tels que le Traité d'interdiction des mines et la Convention sur les armes à fragmentation. Ces instruments ont été négociés hors du contexte de l'ONU mais n'en sont pas moins devenus des accords qui définissent les normes du désarmement.

L'objectif d'un désarmement général et universel précède l'ONU même. Pour parvenir à cette fin lointaine des objectifs élevés doivent paver la voie. C'est pourquoi le Liechtenstein appuie, en tant qu'objectif à long terme, l'établissement d'une convention sur les armes nucléaires.

Toutefois, il nous faut être réalistes. Une telle convention ne sera pas établie dès demain. La route

menant à la réalisation de ces objectifs visionnaires sera jalonnée de mesures partielles mais concrètes et sera longue. C'est pourquoi nous devons appuyer l'initiative concernant la levée d'état d'alerte des armes nucléaires et le Registre des armes classiques des Nations Unies, tout comme les mesures similaires.

En ce qui concerne des mesures efficaces dans le domaine des armes nucléaires, nous appuyons l'ouverture immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Il s'agit de la question la plus pressante et la plus réaliste de l'ordre du jour de cette instance. Nous appuyons également les actions en cours pour placer le commerce des armes dans un cadre juridique international. Nous nous réjouissons de participer au processus préparatoire à une conférence visant à élaborer un traité sur le commerce des armes, et nous réitérons qu'il convient de doter une telle conférence des outils de procédure nécessaires pour établir un traité de haute qualité.

Pour le Liechtenstein, les relations internationales doivent être fondées sur la règle du droit. Tout en nous félicitant des initiatives unilatérales telles que le moratoire sur les essais nucléaires d'États dotés d'armes nucléaires, nous estimons qu'elles ne doivent jamais se substituer à une obligation juridique. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit être mis en œuvre rapidement. Nous reconnaissons également que l'emploi d'armes de destruction massive doit être soumis aux dispositions pertinentes du droit international humanitaire. À cet égard, nous ne voyons pas comment l'emploi d'armes nucléaires pourrait être conciliable avec le droit international humanitaire dans une situation donnée.

Le mécanisme actuel de désarmement des Nations Unies ne répond plus à son objectif. C'est devenu une évidence. L'impossibilité de la Conférence du désarmement à mener des négociations de fond depuis 1996 frise la caricature. Cette situation nous amène à confirmer notre position de principe contre le règlement intérieur qui impose des décisions de consensus. Certes, il va sans dire que, dans des domaines aussi importants que le désarmement, il convient toujours de rechercher le consensus mais, à notre avis, cela ne doit pas signifier d'accorder le droit de veto à tous les États. L'application rigoureuse de cette règle rend encore plus difficile l'examen des questions, même celles ayant trait à la procédure. C'est pourquoi nous sommes favorables à une résolution encourageant la Conférence du désarmement à

reprendre ses travaux de fond au début de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Si la Conférence du désarmement ne respectait pas ce calendrier, l'Assemblée générale devrait réexaminer le rôle de cette instance et, bien sûr, l'ensemble du mécanisme des Nations Unies en matière de désarmement.

De même, nous devons, ici, revoir nos méthodes de travail. Chaque année, de nombreux projets de résolution sont présentés sans consultations ouvertes, à seule fin d'être mis aux voix selon des critères strictement politiques et selon un rituel fermement établi. Ces projets de résolution contribuent fort peu au processus de désarmement. C'est pourquoi nous appelons à des consultations ouvertes, dans toute la mesure possible. Nous constatons également l'absence d'ouverture à la société civile. Plus que dans tout autre domaine des travaux de l'ONU, les organisations non gouvernementales sont exclues des négociations relatives au désarmement bien qu'elles possèdent une expérience et une perspicacité qui les rendent aptes à y participer.

Au moment où la Première Commission entame ses travaux, nous sommes prêts à y prendre une part active. Le Liechtenstein n'a plus de forces armées depuis plus de 140 ans et continue d'œuvrer pour le désarmement général et complet dans le monde. Toutes les délégations peuvent compter sur notre coopération pour effectuer de réels progrès au cours de la présente session.

M. Gumbi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer du plein appui et de la coopération de l'Afrique du Sud pour que la présente session soit couronnée de succès et aboutisse au renforcement de l'ordre du jour et du mécanisme multilatéral de désarmement. L'Afrique du Sud tient également à remercier l'Ambassadeur Duarte pour ses observations liminaires lors de notre séance d'hier. Ma délégation s'associe aux interventions faites au nom du Mouvement des non-alignés et de la Coalition pour un nouvel agenda.

Depuis que nous nous sommes réunis, ici, l'année dernière, les choses ont évolué de manière positive dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Il nous est ainsi permis d'espérer que nos efforts collectifs pour instaurer un monde plus juste, plus pacifique et

plus sûr porteront leurs fruits. L'Afrique du Sud partage les préoccupations résultant de la menace posée par les armes de destruction massive. En raison de leur portée et de leur caractère aveugle, ces armes représentent un danger non seulement pour les pays individuellement mais également pour la communauté internationale dans son ensemble.

La possession permanente d'armes nucléaires, où qu'elles soient, continue de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Selon nous, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la base du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération nucléaire. Toutefois, nous restons préoccupés de l'attitude sélective de certains États qui se concentrent exclusivement sur certaines des dispositions du Traité dans la mesure où elles conviennent à leurs propres intérêts. Pour l'Afrique du Sud, la vitalité du Traité dépend de l'équilibre à maintenir entre ses trois piliers qui se renforcent mutuellement.

Le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010 est dû au récent élan international constaté dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération et à la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 [TNP/CONF.2010/50 (Vol. I)], bien que quelque peu édulcoré par rapport aux précédentes versions de projet, est le fruit de compromis sur toutes les questions, notamment le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, les utilisations pacifiques, le retrait, la réforme institutionnelle et le Moyen-Orient. Il a été soigneusement élaboré pour répondre aux préoccupations essentielles de tous les États parties, et tel quel, il constitue une avancée modeste mais significative vers un renforcement de la sécurité mondiale et jette les bases pour une approche d'ensemble évolutive en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. L'adoption du Document final de 2010 a ouvert la voie au prochain cycle d'examen de cinq ans du TNP qui se terminera en 2015. Si elles sont pleinement appliquées, les mesures visant au renforcement de la sécurité mondiale peuvent jouer un rôle important en définissant les grandes lignes de l'attitude à adopter pour parvenir à un monde définitivement libéré des armes nucléaires.

Selon nous, les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 peuvent renforcer la paix et la sécurité mondiales et être fort utiles pour la définition d'une future approche vers un monde exempt

d'armes nucléaires. À cet égard, je tiens à souligner que les zones exemptes d'armes nucléaires font parties intégrantes du TNP, conformément à son article VII, et qu'elles continuent d'être un aspect important du processus de désarmement et de la non-prolifération nucléaires. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba et espère que d'autres pays ratifieront cet instrument dans un avenir proche. Nous attendons également avec intérêt la première Conférence des États parties au Traité qui se tiendra à Addis-Abeba, Éthiopie, en novembre prochain, et sommes prêts à avaliser la proposition de l'Union africaine d'établir la Commission africaine sur l'énergie nucléaire en Afrique du Sud.

En raison de l'expansion envisagée de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, la question de l'accès à une fourniture fiable du combustible nucléaire a fait l'objet de débats dans différentes instances. Ma délégation a suivi attentivement toutes les discussions sur les différentes propositions présentées à l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la question des garanties en matière de fourniture du combustible nucléaire.

Pour l'Afrique du Sud il est nécessaire d'adopter par consensus les décisions sur cette question. Nous le reconnaissons, la mise sur le marché du combustible nucléaire ou l'existence de mécanismes facilitant un approvisionnement fiable peut parfaitement contribuer à inciter les États à ne pas développer leurs capacités nationales de production du combustible nucléaire. Toutefois, selon nous, une telle décision reste souveraine. Bien que les préoccupations actuelles peuvent nous pousser à examiner d'autres modalités ou arrangements alternatifs concernant les mécanismes de fourniture, ceux-ci ne doivent pas imposer des restrictions et des contrôles injustifiés sur les utilisations pacifiques légitimes de l'énergie nucléaire et le droit inaliénable des États Membres à disposer de capacités liées au cycle du combustible nucléaire compatibles avec leur obligation de non-prolifération au titre du TNP.

L'Afrique du Sud félicite l'Ambassadeur Ahmet Ozümcü de Turquie pour sa nomination au poste de directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous lui souhaitons plein succès dans la tâche qui l'attend, c'est-à-dire de guider au mieux son organisation et de l'adapter à un environnement opérationnel mouvant. Le fait que les deux grands États possesseurs aient, officieusement, indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure de respecter le

délai fixé au 29 avril pour la destruction de leurs armes chimiques représente la gageure la plus importante à laquelle doit faire face l'OIAC. Malgré ce grave défi posé à la Convention sur les armes chimiques, le pessimisme ne doit pas l'emporter. Le plus important à cet égard sera d'assurer l'intégrité de la Convention et de procéder à la destruction de toutes les armes chimiques le plus rapidement possible.

L'Afrique du Sud reste également attachée au renforcement de la Convention sur les armes biologiques pour nous permettre d'atteindre notre objectif commun, à savoir prévenir la menace que posent les armes biologiques. L'universalisation de la Convention sur les armes biologiques revêt également une grande importance pour l'élimination efficace de ces armes. C'est pourquoi nous appelons les pays qui ne sont pas encore parties à cet instrument à y adhérer sans tarder. L'Afrique du Sud partage également l'avis selon lequel l'article X de la Convention sur les armes biologiques devrait promouvoir le droit des États parties à participer à l'échange d'équipements, de matières et d'informations scientifiques à des fins pacifiques. De même, les États en mesure de le faire devraient contribuer au développement des connaissances scientifiques et aux découvertes dans ce domaine.

Ces dernières années, la tendance générale des événements intervenus dans le domaine des armes classiques a été plus positive. Nous sommes satisfaits de l'entrée en vigueur, le 1^{er} août dernier, de la Convention sur les munitions en grappe. En tant que signataire de cet instrument, l'Afrique du Sud souhaite participer à la première réunion des États parties, prévue dans la République démocratique populaire lao, le mois prochain.

Les États parties à la Convention sur l'interdiction des mines ont tenu leur deuxième Conférence d'examen en Colombie, à la fin de l'année dernière. Cette conférence a donné aux États parties l'occasion de passer en revue les résultats de leurs efforts en ce qui concerne le Traité. Certes, au cours de la dernière décennie certains États parties n'ont pas été en mesure de respecter les délais fixés pour leurs opérations de déminage. C'est pourquoi l'Afrique du Sud demande de nouveau à ceux qui le peuvent de ne pas diminuer leur contribution financière aux États rencontrant de grandes difficultés en ce qui concerne la destruction des mines antipersonnel et d'aider les victimes.

La quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, tenue en juin 2010, a également permis aux États de passer en revue la mise en œuvre des engagements pris en 2001. La Colombie, au nom du Japon et de l'Afrique du Sud, présentera cette année le projet de résolution omnibus sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.1/65/L.32), établissant ainsi un ordre du jour dynamique sur la question jusqu'en 2012. À nos yeux, ce texte ne prête pas à controverse et l'Assemblée générale devrait donc l'adopter par consensus.

L'Afrique du Sud continuera d'œuvrer main dans la main avec les autres États Membres dans le cadre du processus énoncé dans la résolution 64/48, intitulée «*Traité sur le commerce des armes*», et instaurant quatre sessions du Comité préparatoire en vue d'élaborer un instrument juridiquement contraignant fixant des normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert des armes classiques. La première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue en juillet dernier, a donné lieu à un solide débat qui a permis un encourageant échange d'idées. L'Afrique du Sud se félicite des progrès réalisés en direction d'une position commune sur certaines questions importantes dont ce comité aura à traiter.

Malheureusement, certains développements préoccupants n'ont pas servi nos intérêts de sécurité et continuent de saper l'ordre du jour du désarmement multilatéral. Ils découlent de l'incapacité continue de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'Organisation à produire des résultats substantiels, principalement en raison de priorités contradictoires et de l'absence de souplesse et de volonté politique. Toutefois, l'Afrique du Sud s'est félicitée de la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre, qui a mis en évidence certaines des divergences existantes et la manière de sortir ces organes multilatéraux importants de l'impasse.

Les efforts en cours pour traiter des problèmes liés aux armes classiques et aux armes de destruction massive continuent également d'être contrecarrés par des actions qui servent des intérêts étroits et paralysent les instances multilatérales spécialement établies pour

traiter de ces problèmes. Ainsi, l'idée selon laquelle les initiatives destinées à protéger la paix et la sécurité internationales dépendent de la participation collective de la communauté internationale est loin de se concrétiser. À cet égard, j'évoquerai la déclaration du Président sud-africain, Jacob Zuma, au Sommet sur la sécurité nucléaire, en avril dernier, à Washington. Il a notamment dit :

«*Nous devons nous inquiéter de l'existence de réseaux spécialisés dans le transfert illicite de technologies nucléaires susceptibles d'être utilisées pour la fabrication d'armes de destruction massive. Étant l'un des nombreux pays touchés, l'Afrique du Sud a réussi à poursuivre des suspects en justice. Elle estime qu'il convient d'améliorer la coopération internationale et la législation nationale et de mettre également en œuvre des mécanismes dans les pays les plus développés.*»

Il est évident que les choses ne peuvent rester en l'état. Nous avons à maintes reprises affirmé que nos préoccupations de sécurité commune requièrent des solutions collectives durables qui tiennent compte non seulement des besoins de sécurité de ceux qui continuent à tenir le pouvoir dans un système international inégal mais également de nos intérêts partagés. Tout en étant conscients de ses imperfections et de la nécessité d'une réforme, nous restons pleinement attachés au renforcement du mécanisme multilatéral de désarmement.

Pour terminer, nous espérons que la présente session de la Première Commission nous permettra de progresser dans nos efforts pour atteindre le consensus sur les importants défis auxquels fait face la communauté internationale dans son ensemble. Monsieur le Président, ma délégation est prête à travailler avec vous, avec tous les membres de l'Organisation et avec la société civile pour faire avancer l'agenda du désarmement multilatéral en vue de renforcer le système de gouvernance multilatéral et de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demanderai de nouveau aux délégations de respecter le temps fixé à 10 minutes pour les interventions faites à titre national.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous présenter nos sincères félicitations pour votre accession au poste de Président de la Première Commission. Nous

sommes persuadés que, grâce à votre expérience et à celle des autres membres du Bureau nos travaux seront couronnés de succès. La délégation égyptienne s'associe aux interventions faites au nom du Mouvement des non-alignés, du Groupe des États d'Afrique et de la Coalition pour un nouvel agenda.

La Première Commission se réunit cette année sous le signe de développements positifs intervenus dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. À cet égard il convient de souligner la signature du nouveau traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie et le succès de la huitième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui a adopté les plans d'action intégrés pour la mise en œuvre des engagements sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la résolution 1995 sur le Moyen-Orient.

D'autres signes sont également apparus qui prouvent la détermination renouvelée de la communauté internationale d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, notamment les nouveaux efforts entrepris pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire générale peu avant l'ouverture de la présente session et destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

L'Égypte se félicite de tous ces développements et souligne la nécessité de les consolider par des mesures collectives concrètes fondées sur la mise en œuvre réelle des engagements et sur la prise en compte des intérêts communs des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés de telles armes.

Il ne fait aucun doute que le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] représente, cette année, un pas important en avant dans le domaine du désarmement nucléaire après l'échec de la Conférence de 2005. Toutefois, il convient de souligner que ce document n'a pas pris en compte la demande du Mouvement des non-alignés d'inscrire l'année 2025 comme date appropriée pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires en ouvrant des négociations sur une convention sur les armes nucléaires destinée à interdire complètement de telles armes. De plus, le

Document final n'a pas accédé à la demande du Mouvement des non-alignés d'entamer des négociations sur un traité fournissant aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires en attendant la réalisation du désarmement nucléaire. En outre, il ne fournit pas de garanties fermes de l'accès au Traité des trois États restants et, de ce fait, il ne permet pas d'accélérer l'universalisation de cet instrument.

Par ailleurs, dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, le Document n'a pas réussi à mettre en relief la priorité s'attachant à l'universalisation du régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à la responsabilité nationale des États dans le domaine des contrôles à l'exportation des matières nucléaires, conformément aux dispositions du Traité. La concrétisation de ces éléments demandera un réel effort collectif pour parvenir à une sécurité égale pour toutes les parties sans discrimination et faire en sorte que les armes nucléaires n'aient plus leur place dans les doctrines militaires dans les décennies à venir. En effet, le rôle et la légitimité de ces doctrines sont fortement contestés même si les États dotés d'armes nucléaires ou les alliances militaires continuent à leur réserver une place dans leurs politiques de sécurité de façon incompatible avec les engagements pris en matière de désarmement international et de non-prolifération. Par ailleurs, le Document souligne à nouveau qu'il convient de respecter les choix des États parties en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de faciliter les transferts de technologies au travers d'une coopération technique directe ou indirecte renforcée avec l'AIEA, conformément au droit inaliénable des États parties au TNP à cet égard.

En ce qui concerne la résolution 1995 sur le Moyen-Orient dont la mise en œuvre partielle ou totale n'a guère évolué en 15 ans bien qu'elle soit l'un des principaux piliers de l'ensemble relatif à la prorogation indéfinie, le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 contient des mesures claires en vue d'une mise en œuvre complète fondée sur des actions efficaces à l'échelle internationale et régionale en vue d'établir une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient. Cela démontre l'absence d'universalité du Traité dans la région et souligne les responsabilités évidentes incombant à chacun des trois États

dépositaires, aux États de la région et au Secrétaire général pour appliquer le plan de façon à parvenir aux objectifs souhaités.

Bien que l'Égypte continue de s'opposer fermement à la possession d'armes nucléaires par tous les États de la région du Moyen-Orient, Israël continue de refuser d'adhérer au TNP et renforce ses capacités nucléaires ambiguës en dehors du système de garanties intégrales de l'AIEA, tout en utilisant des prétextes fallacieux pour se soustraire à la pression internationale visant à libérer le Moyen-Orient des armes nucléaires.

Il est temps pour Israël de reconnaître que le consensus international, concrétisé à la Conférence d'examen du TNP de 2010 dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient, a pris la forme d'un cadre concret destiné à être présenté à la conférence de 2012, avec d'autres dispositions et mesures ultérieures. Israël doit être conscient que la conférence de 2012 s'attachera à instaurer la stabilité et la sécurité en établissant les bases pour qu'il abandonne son programme nucléaire ambigu et en nous assurant qu'à l'avenir aucun autre État de la région ne cherchera à acquérir d'armes nucléaires.

À cet égard, le consensus international traduit dans le plan d'action sur la résolution 1995 qui appelle Israël à adhérer au TNP et à placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA devrait inciter ce pays à répondre de manière positive aux efforts internationaux menés pour assurer sa propre sécurité et celle des autres États de la région. L'unanimité de la communauté internationale ne doit pas servir de justification pour desserrer la pression sur Israël dans d'autres instances, étant donné que ce pays n'a lui-même fourni aucune garantie ou fait montre de la moindre intention de s'engager dans le processus de négociation par le biais de la conférence de 2012.

Il va sans dire que les États dépositaires du Traité, qui a été rédigé et appuyé pour l'adoption de la résolution 1995 en tant que partie de l'ensemble des mesures visant à la prorogation indéfinie, de même que d'autres États dotés d'armes nucléaires et d'autres États de la région, feront tout leur possible au cours de la prochaine étape pour qu'Israël, l'Iran et tous les États arabes s'engagent dans cet effort international, avec toutes les garanties nécessaires. Cela aiderait à la recherche de la paix dans la région, toujours entravée

par le refus d'Israël de renouveler son moratoire volontaire sur l'édification de nouvelles installations en raison de son attitude de défi à l'égard de la communauté internationale dans les domaines nucléaire et politique.

L'Égypte continue d'accroître son activité d'appui au régime du TNP en maintenant sa participation aux actions internationales destinées à lutter contre la prolifération d'autres armes de destruction massive, telles les armes chimiques, biologiques et radiologiques. Cela s'est traduit notamment par le rôle de mon pays dans les négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Toutefois, le refus persistant d'Israël de se joindre au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires reste un obstacle important à l'accès de l'Égypte aux deux conventions et à sa ratification du Traité d'interdiction des essais nucléaires, et ce malgré notre plein appui aux objectifs et principes des trois instruments. Notre adhésion et notre ratification creuseraient davantage l'écart entre les États parties au TNP qui respectent toutes leurs obligations au titre de ce traité, et le seul État de notre région qui reste en dehors du TNP et jouit d'une liberté inégalée sous un patronage international injustifiable. Il ne fait aucun doute que le lien entre la capacité nucléaire ambiguë d'Israël, d'une part, et la réalisation de progrès parallèles sur la question d'autres armes de destruction massive, d'autre part, comme prévu dans le plan d'action du TNP pour la mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient, confirme la conviction de la communauté internationale de l'existence d'un lien organique que l'Égypte et les pays arabes ont toujours souligné.

Dans le domaine des armes classiques, au mois de juin dernier s'est tenue la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous les aspects. Elle a réaffirmé le caractère central du Programme d'action dans ce domaine et l'importance qui s'attache au renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre ses dispositions de façon optimale parallèlement à l'Instrument international destiné à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit

calibre. À cet égard, la délégation égyptienne souligne le caractère prioritaire d'une assistance technique, d'une coopération internationale et d'un échange d'expériences nationales pour promouvoir la pleine mise en œuvre du Programme et de l'Instrument en tant qu'outils politiques contraignants. Cela nécessite de promouvoir la mise en œuvre des principales dispositions du Programme et de les ajouter à ce même cadre constructif fondé sur le consensus.

Par ailleurs, le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies de 2012 pour un traité sur le commerce des armes a tenu sa première session en juillet dernier. L'Égypte a participé activement à ses travaux, qui ont été centrés sur les sujets politiques, économiques, militaires et juridiques étroitement liés et complexes associés à cette question. En outre, l'Égypte se félicite de l'engagement à l'égard du principe de consensus qui s'est confirmé dans les débats de la première session ainsi que de la publication des rapports des facilitateurs sur les trois principaux thèmes, reflétant la portée des idées, des positions et des tendances exprimées. Cette attitude pourrait contribuer à une convergence de vues de manière équilibrée, objective et équitable, offrant à tous les États des droits, des obligations et des responsabilités identiques.

Dans ce contexte, l'Égypte invite tous les États participant aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence de 2012 pour un traité sur le commerce des armes de centrer leur attention sur l'objectif visant à créer une plate-forme de consensus pour assurer l'universalité du traité dans le cadre de l'Organisation. Telle devrait être la règle régissant les négociations, qui ne doivent pas être dominées par les ambitions de groupes de bénéficiaires ou d'États non touchés. En effet, cette situation pourrait en fin de compte conduire à un traité injuste et auquel, par voie de conséquence, les pays grands producteurs et utilisateurs du commerce des armes classiques ne pourraient adhérer.

De même, dans le cadre d'une coopération internationale, je voudrais évoquer de façon positive la question importante du déminage étant donné qu'elle est liée à nos ambitieux plans de développement. L'Égypte poursuit une coopération active avec d'autres partenaires internationaux pour renforcer ses capacités en matière de détection et d'enlèvement des mines et restes explosifs de guerre. Quelque 17 millions de mines sont encore disséminées sur le territoire égyptien, entravant les efforts de développement et de reconstruction et menaçant quotidiennement la vie de

civils. Nous espérons que cette coopération se renforcera à la mesure de l'ampleur du problème des mines en Égypte et des pertes causées par ces explosifs en termes humanitaire et de développement.

L'Égypte soumettra au vote de la Commission trois projets de résolution à la présente session. Ils sont intitulés « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient » (A/C.1/65/L.1), « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (A/C.1/65/L.3) et « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » (A/C.1/65/L.2). Nous espérons que ces projets de résolution bénéficieront d'un appui croissant conformément aux priorités inscrites dans l'ordre du jour de la communauté internationale.

M. Lauber (Suisse) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à me joindre aux délégations qui m'ont précédé et vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission. Étant donné le temps limité dont nous disposons, je donnerai lecture d'une version abrégée de notre intervention. Une version plus complète, comprenant notamment les observations concernant les questions liées aux armes classiques, sera distribuée dans la salle.

Il y a moins de deux semaines, le Secrétaire général de l'Organisation a organisé une Réunion de haut niveau destinée à revitaliser le mécanisme du désarmement. Il s'agit là d'une démarche sans précédent. Nous soutenons entièrement les suggestions du Secrétaire général formulées dans son résumé du débat de ce jour. Nous avons été encouragés par les échanges francs durant lesquels des représentants du monde entier ont exprimé leurs espoirs et leurs frustrations concernant l'état des lieux en matière de non-prolifération et de désarmement. Nous avons été réconfortés par la volonté claire d'une grande majorité des États d'accomplir maintenant des progrès. Les États ont reconnu qu'il existe un problème avec le mécanisme du désarmement. La plupart des interventions ont conclu qu'un maintien du statu quo ne constituait pas une solution.

Comme d'autres, nous sommes déterminés à soutenir et à préserver des institutions qui nous ont été fort utiles par le passé et dont nous avons besoin pour progresser à l'avenir. Cependant, pour obtenir des résultats tangibles et atteindre nos objectifs communs, nous avons besoin de mécanismes de désarmement et de non-prolifération à la fois fonctionnels et efficaces.

Des changements sont nécessaires dès maintenant, surtout au sein de la Conférence du désarmement. Nous devons revitaliser le débat actuel. Nous devons nous orienter vers une approche holistique qui n'intègre pas uniquement des considérations strictes de politique de sécurité et d'ordre militaire. De surcroît, les discussions doivent se fonder sur un concept de sécurité élargi. Nous devons prendre en compte les aspects de la sécurité humaine et du droit international humanitaire, de l'environnement et du développement si nous voulons améliorer effectivement la sécurité de tous les peuples du monde. Par ailleurs, nous devons adapter les mécanismes de la Conférence du désarmement afin de pouvoir faire face aux défis actuels et futurs.

Réformer la Conférence du désarmement ne devrait pas être un tabou dans un monde qui a subi des changements profonds ces dernières années. Ces réformes ne pourront pas être accomplies du jour au lendemain et demanderont certainement une réflexion approfondie. Comme je l'ai dit auparavant, nous accueillons donc avec satisfaction le résumé de la Réunion de haut niveau sur le désarmement fourni par le Secrétaire général et nous soutenons un suivi des débats du 24 septembre. Entre-temps, nous attendons des membres de la Conférence du désarmement qu'ils se réunissent à nouveau en 2011 et s'accordent pour œuvrer sur la base d'une nouvelle approche. Il faut donner à la Conférence du désarmement la chance de prouver que sa configuration actuelle, avec la volonté politique nécessaire, peut redevenir fonctionnelle. Qu'il me soit permis de rappeler que la Suisse tient à ce que des progrès soient réalisés sur les quatre points clefs de la Conférence du désarmement.

Selon nous, un des moyens de sortir de l'impasse pourrait être de ne pas concentrer notre attention sur un seul thème. Au contraire, nous pourrions lancer simultanément des négociations sur des traités concernant les matières fissiles et les garanties négatives de sécurité. De plus, une place suffisante devrait être accordée pour discuter des mandats sur le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Suisse salue le fait que la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ait adopté un Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] dans lequel les États parties renouvellent leurs principaux engagements à ce régime. Le régime du TNP et la sécurité internationale s'en trouvent tous deux

renforcés. Un résultat positif était essentiel pour affermir la crédibilité du TNP. La Suisse se félicite particulièrement qu'un plan d'action ait été adopté sur les trois piliers. Nous ne pouvons cependant nier être quelque peu déçus par le manque d'ambition dans certains domaines. Toutefois, nous restons convaincus que le plan jouera un rôle central en tant qu'étalon permettant de mesurer les progrès réalisés. En tant qu'État non doté de l'arme nucléaire, nous sommes prêts à contribuer à la mise en œuvre opérationnelle du plan, notamment aux actions clefs sur le désarmement nucléaire.

La Conférence d'examen du TNP a exprimé sa profonde inquiétude quant aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait toute utilisation de l'arme nucléaire. Pour la première fois elle s'est référée au droit international humanitaire. Les États parties au TNP ont affirmé clairement la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international en vigueur, y compris le droit international humanitaire. La Suisse continuera à insister sur le caractère profondément inhumain des armes nucléaires. Nous continuerons également à encourager le débat sur la crédibilité et sur l'utilité de la dissuasion nucléaire. Nous sommes convaincus que le fait d'aborder de tels sujets contribuera à délégitimer les armes nucléaires et aidera à préparer le terrain pour les proscrire dans le long terme.

La Conférence d'examen du TNP a montré que les États parties sont encore divisés sur un grand nombre de points. Certains éléments d'une importance primordiale ont été atténués, voire supprimés dans le Document final. Si les États souhaitent sérieusement atteindre le « global zero » et renforcer la non-prolifération nucléaire, une nouvelle approche est nécessaire en direction d'un instrument juridique exhaustif qui puisse proscrire, une fois pour toutes, les armes les plus inhumaines jamais inventées.

Nous nous félicitons que la proposition en cinq points du Secrétaire général reçoive un soutien croissant. Nous nous réjouissons notamment de voir que de nombreux États ont exprimé leur soutien à l'ouverture de débats relatifs à une convention sur les armes nucléaires. Si nous sommes persuadés qu'il est indispensable de regarder au-delà des accords et des instruments existants, nous restons fermement attachés à l'approche graduelle vers le désarmement nucléaire complet. Les étapes progressives, telle la réduction du niveau d'alerte, continueront donc d'être pour nous des priorités.

Nous attendons de la Première Commission qu'elle puisse refléter les progrès récemment réalisés sur différents aspects du désarmement et de la non-prolifération et nous aider dans la formulation de réponses aux défis futurs. Nous espérons que 2010 constituera un véritable point de départ dans la voie d'un désarmement multinational plus fonctionnel et plus efficace.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation nigériane, permettez-moi de vous féliciter à nouveau pour votre élection. Vous pouvez être assuré de l'appui et de la coopération du Nigéria. Nous sommes certains que, sous votre direction compétente, nos débats seront constructifs. Je voudrais également exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour sa déclaration liminaire. Le Nigéria s'associe aux interventions faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle du Groupe des États de l'Afrique faite par ma propre délégation. Nous félicitons également les membres du Bureau pour leur élection.

La présente session de la Première Commission se tient au moment où la communauté internationale est saisie de la question de la gouvernance mondiale. Malheureusement, les dépenses militaires continuent inexorablement d'augmenter alors que les questions relatives au développement ne font pas l'objet de l'attention qu'elles méritent. La communauté internationale ne peut laisser cette situation se dégrader davantage. C'est pourquoi il est nécessaire d'inverser cette tendance négative qui est devenue, pour la communauté internationale, l'un des plus grands défis de notre temps.

Le récent réveil de la communauté internationale concernant la meilleure façon de traiter des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement a été amplement démontré par le Sommet sur le désarmement nucléaire convoqué par le Conseil de sécurité le 24 septembre 2009 (voir S/PV.6191). Le Nigéria salue les efforts du Président de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et observe que, bien qu'imparfaites, les conclusions et recommandations pour le suivi des actions de la Conférence représentent un résultat qui, finalement, pourrait constituer une base pour avancer vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Nigéria prend note de la signature du nouveau traité START entre la Fédération de Russie et les États-Unis en vue de procéder à de nouvelles et importantes réductions dans leurs armements stratégiques et tactiques. Toutefois, nous constatons que les récentes mesures sont encore insuffisantes. Elles devraient être irréversibles, vérifiables et transparentes et amener les signataires à respecter leurs obligations à l'égard du désarmement nucléaire.

À la présente session, nous espérons que l'élan constaté jusqu'ici dans le domaine de la mise en œuvre des mesures de désarmement et de non-prolifération qui, de plus en plus, représentent un défi important au maintien de la paix et de la sécurité internationales, bénéficiera d'un nouveau souffle. À cet effet nous devons collectivement faire tout ce qui est en notre pouvoir pour consolider les récents résultats positifs obtenus dans le domaine des mécanismes du désarmement afin d'éviter les échecs qui ont récemment caractérisé l'ordre du jour du désarmement, et atteindre les objectifs partagés à l'échelle internationale concernant les dangers que représentent pour l'humanité tout entière les armes de destruction massive et les armes classiques.

Nous tenons à réaffirmer notre confiance dans le multilatéralisme comme principe cardinal pour traiter les questions de désarmement et de sécurité internationale. Ainsi, le Nigéria continuera à respecter ses engagements au titre des différents accords de désarmement et de contrôle des armements auxquels il est partie. Nous sommes résolument déterminés à coopérer avec les États Membres partageant notre avis pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects. Nous espérons que cette coopération permettra d'atteindre l'objectif global du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. À cet égard, nous réaffirmons que tous les États parties, nucléaires ou non nucléaires, ont l'obligation commune de garantir la non-prolifération sous tous ses aspects.

Selon nous, l'appel à la non-prolifération doit être accompagné d'actions concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire, façon la plus efficace pour assurer que des armes nucléaires ne tombent pas entre les mains d'acteurs non étatiques. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à intensifier leur engagement à l'égard de la ratification de cet instrument, notamment celle des pays de l'annexe 2, obligatoire pour l'entrée en vigueur du Traité. Nous

tenons également à réaffirmer qu'en attendant son entrée en vigueur, les États dotés d'armes nucléaires doivent maintenir le moratoire existant sur les essais d'armes nucléaires ou tous autres dispositifs explosifs nucléaires.

Toutefois, selon nous, un moratoire ne saurait se substituer à un traité. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'objectif ultime à atteindre. La délégation nigériane maintiendra sa position sur la nécessité de garantir les droits inaliénables de tous les États à mettre au point, effectuer des recherches, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du TNP. Le Nigéria renouvelle également son appui au concept de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, établies sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée.

Ma délégation réaffirme son attachement au Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous regrettons toutefois qu'environ 7 millions d'armes illicites circulent dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Non seulement ces armes sont d'accès facile mais elles peuvent être acquises à moindre coût. Les femmes et les enfants souffrent de façon disproportionnée de la prolifération des armes légères. La dissémination et l'emploi de ces armes causent, prolongent et exacerbent les crises humanitaires dans le monde entier. Elles ont déstabilisé le continent, alimenté et prolongé des conflits et freiné les programmes d'assistance. Elles ont également sapé les initiatives de paix, accru les atteintes aux droits de l'homme, entravé le développement et, peut-être encore plus inquiétant, elles ont favorisé une culture de la criminalité organisée et de la violence.

Il est également regrettable que, malgré les efforts réalisés à différents niveaux, la circulation de ces armes, notamment en Afrique de l'Ouest, ait transformé rapidement la région en un grand centre de transit du trafic d'armes et de stupéfiants. Cette situation facilite, en outre, la croissance des syndicats du crime dont certains disposent d'une puissance de feu suffisante pour défier les forces militaires d'une nation. C'est pourquoi nous continuons d'appeler la communauté internationale, notamment les grands producteurs et exportateurs d'armes, à faire preuve d'un engagement plus ferme à l'égard du processus en cours d'un traité sur le commerce des armes.

Pour terminer, la délégation nigériane parrainera de nouveau cette année les projets de résolution intitulés «Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique» (A/C.1/65/L.54) et «Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement» (A/C.1/65/L.55). Nous demandons aux États Membres d'appuyer, comme ils l'ont toujours fait, ces projets de résolution lorsqu'ils seront présentés.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation tient à vous assurer de son plein appui pour mener à bien les débats qui nous attendent. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. Je voudrais également remercier M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et le Bureau des Nations Unies des affaires de désarmement pour leur appui inlassable aux travaux de la Commission.

Le Kazakhstan, grâce à la fermeture du deuxième plus grand polygone nucléaire du monde, le 29 août 1991, est devenu « l'épicentre de la paix », comme l'a décrit mon Président, M. Nursultan Nazarbayev. Il est hautement symbolique que, visitant l'ancien site de Semipalatinsk, le Secrétaire général Ban Ki-moon, ait qualifié la décision du Président de remarquable et exhorté la communauté internationale à procéder au désarmement nucléaire complet.

La Journée internationale contre les essais nucléaires, le 29 août, a été observée pour la première fois cette année et a été marquée par des activités à New York et dans d'autres régions du monde, traduisant ainsi la volonté commune des États Membres de réduire le danger représenté par les armes nucléaires au niveau mondial. Mon gouvernement se félicite vivement de l'appui apporté à la Journée par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième année ainsi que par les États Membres, le Bureau des affaires de désarmement, le Département de l'information, la société civile et les médias. Une action collective se poursuivra sur une base annuelle pour étendre et conjuguer les initiatives visant à obtenir l'abolition des armes nucléaires.

Cette année a été marquée par plusieurs jalons importants, fruit d'une volonté politique d'accélérer le rythme du désarmement et de la non-prolifération. Le Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington, et

la signature du nouveau traité START en avril dernier ont redynamisé notre pensée collective. La Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et son plan d'action en 64 points, ont ouvert la voie à un renforcement du TNP. Néanmoins, nous ne pourrions pas relâcher nos efforts tant que nous n'aurons pas garanti l'universalité du Traité et renforcé ses mécanismes. Bien qu'il convienne d'accorder la priorité aux actions prévues dans le Document final, le Kazakhstan, comme d'autres pays, est convaincu que les travaux doivent commencer immédiatement sur plusieurs fronts pour être en mesure de rendre compte, en 2015, des actions menées à bien.

La cinquième Réunion ministérielle sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue le 23 septembre dernier, a prouvé à l'évidence qu'un moratoire volontaire sur les essais nucléaires est insuffisant. C'est pourquoi le Kazakhstan appelle à une rapide entrée en vigueur du Traité. En tant que participation à l'effort international, notre pays a coopéré avec l'Organisation du Traité pour accélérer le fonctionnement du Système international de contrôle et des inspections techniques sur site à travers la contribution de ses cinq stations nationales de détection fonctionnant jour et nuit. Avec l'appui du Gouvernement norvégien, nous avons installé un centre international de formation pour les experts des centres de données nationales des pays d'Asie centrale.

Le Kazakhstan félicite le Secrétaire général Ban Ki-moon d'avoir convoqué, le 24 septembre, la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement qui, avec sa proposition en cinq points, a donné l'élan politique tant attendu. Mon pays entend coopérer pleinement pour que la Conférence du désarmement parvienne à des résultats concrets sur les questions essentielles, à savoir son programme de travail pour 2011, ses méthodes et l'élargissement de sa composition pour répondre à l'engagement multilatéral mondial croissant.

Selon nous, l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles est une question pressante sur deux fronts, à savoir maintenir le risque de programmes nucléaires illégitime au seuil minimum et renforcer le contrôle sur les matières existantes, réduisant ainsi grandement le risque du terrorisme nucléaire, l'une des plus grandes menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'humanité.

En tant que pays abritant le cosmodrome de Baïkonour et participant activement à la coopération spatiale nationale et multilatérale, le Kazakhstan est convaincu que la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique doit rester une question centrale pour la Conférence et demande le strict respect du principe lié aux activités pacifiques dans l'espace.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires permet de contrôler la dissémination d'armes de destruction massive et représente une importante mesure vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Kazakhstan, avec d'autres États d'Asie centrale constituant la zone exempte d'armes nucléaires dans notre région, joue un rôle crucial dans la prévention d'une prolifération incontrôlée des matières nucléaires et lutte ainsi contre le terrorisme nucléaire. En même temps, pour que la zone progresse vers le désarmement nucléaire, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de fournir les garanties négatives de sécurité requises. Le Kazakhstan appuie pleinement la proposition de longue date visant à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Les récents développements ouvrent des perspectives positives susceptibles d'agir comme force catalytique. Mon pays est déterminé à œuvrer pour que la Conférence de 2012 sur le Moyen-Orient atteigne ses objectifs.

Le Président Nursultan Nazarbayev a avancé un certain nombre de propositions notables. S'exprimant au Sommet sur la sécurité nucléaire mondiale à Washington, cette année, il a appelé à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité à fournir par les Puissances dotées d'armes nucléaires aux États non dotés de telles armes. En outre, selon lui, le fait de disposer d'une déclaration universelle pour un monde exempt d'armes nucléaires réaffirmerait la détermination de tous les États d'aller progressivement vers une convention contre les essais nucléaires. Le Kazakhstan appuie pleinement une telle convention, qui a été proposée par le Secrétaire général en tant qu'élément de son plan en cinq points, le 24 octobre 2008. La création d'une banque internationale du combustible nucléaire sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique pourrait être une mesure efficace destinée à renforcer le régime de non-prolifération. À cet égard, nous sommes prêts à étudier la possibilité de l'accueillir sur notre territoire.

Lors de sa présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cette année, le Kazakhstan a lancé des initiatives sur le plan régional pour les faire converger avec celles de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons encouragé la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de l'OSCE, à Astana, sur la non-prolifération des armes de destruction massive et le renforcement du processus de Corfou portant sur l'avenir de la sécurité euro-atlantique et euro-asiatique. Le sommet de l'OSCE qui doit se tenir prochainement à Astana aura notamment pour but d'accroître les efforts aux niveaux mondial et régional et, en 2011, lorsque notre pays assumera la présidence de l'Organisation de la Conférence islamique, il poursuivra les mêmes efforts.

Convaincu de la nécessité de consolider et d'accroître les actions contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au moyen d'instruments juridiquement contraignants, le Kazakhstan est déterminé à apporter son plein appui à la mise en œuvre des recommandations de la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juin dernier.

Mon pays se félicite de l'ouverture des négociations relatives à un traité sur le commerce des armes et entend participer activement aux trois sessions préparatoires de 2011 pour permettre à la Conférence de 2012 de finaliser cet instrument.

Selon nous, la promotion du désarmement sur tous les fronts aidera également à traiter des autres graves défis auxquels fait face la communauté internationale, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le bien-être humain.

Pour terminer, nous espérons que les travaux de la Première Commission, renforcés par un fort engagement politique multilatéral, nous conduiront vers une nouvelle ère de coopération et d'actions en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence des travaux de la Première Commission. Je vous assure du plein appui de ma délégation dans votre importante tâche.

Cette année, nous avons été témoins de développements remarquables dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. En avril, la Fédération de Russie et les États-Unis ont signé le nouveau traité START. En mai, la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est terminée par l'adoption à l'unanimité d'un document final exhaustif et tourné vers l'avenir [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] qui comprend un plan d'action pour les trois piliers du Traité. Il s'agit là, entre autres, de réalisations importantes et de la preuve d'un nouvel enthousiasme pour le désarmement.

La tâche qui nous attend est de maintenir et renforcer cette dynamique et de mettre pleinement en œuvre ce plan d'action durement acquis. Les États ne doivent pas simplement exiger des autres qu'ils s'engagent dans la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires mais doivent être unis pour prendre des mesures concrètes. Fort de cette conviction, notre ministre des affaires étrangères, M. Seiji Maehara, avec son homologue australien, Kevin Rudd, a accueilli, il y a deux semaines, une réunion ministérielle de 10 pays ayant le même avis sur le désarmement nucléaire et la prolifération. La réunion a adopté une déclaration commune exprimant notre détermination collective de faire progresser les résultats de la Conférence d'examen du TNP et l'ordre du jour du désarmement nucléaire et de la non-prolifération en tant que processus se renforçant mutuellement. Dans une perspective à court et à moyen terme, cette déclaration souligne les mesures à prendre pour réduire les risques nucléaires en attendant l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le texte de la déclaration commune des ministres est disponible dans cette salle.

De même, le Japon présentera, à la présente session, un autre projet de résolution sur l'élimination complète des armes nucléaires. Au cours des années précédentes, alors que la communauté internationale était profondément divisée, notre résolution avait pour objet de renouveler notre détermination d'avancer vers l'élimination complète des armes nucléaires. Toutefois, la communauté internationale ayant évolué, notre projet de résolution, intitulé désormais « Unité d'action en vue de l'élimination totale des armes nucléaires » (A/C.1/65/L.43), met l'accent sur la nécessité de prendre des mesures concrètes et collectives pour atteindre cet objectif.

Je voudrais maintenant souligner certains points qui, aux yeux du Japon, sont de la plus grande importance pour une unité d'action dans le domaine du désarmement nucléaire et du désarmement. À cet égard, il est encourageant que le Document final de la Conférence d'examen du TNP ait réaffirmé l'engagement sans équivoque des États à procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux. Un autre engagement a également été pris, celui de réaliser de nouveaux efforts pour réduire et, en fin de compte, éliminer tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non déployées. Plus important encore, dans le cadre de l'action 5 les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à prendre un certain nombre de mesures concrètes en vue de parvenir au désarmement nucléaire et ont été priés de faire rapport sur leurs activités au Comité préparatoire, en 2014. Le Japon espère que les États dotés d'armes nucléaires respecteront pleinement ces engagements en appliquant les trois principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence. À cet égard, mon pays se félicite vivement de la signature du nouveau traité START. Cet instrument va dans le sens de l'obligation à s'engager dans la voie du désarmement au titre de l'article VI du TNP. Mon pays souhaite vivement sa ratification rapide par les deux pays.

Deuxièmement, il nous faut une unité d'action de la part des États non dotés d'armes nucléaires pour que les obligations liées à la non-prolifération soient respectées et que le régime de non-prolifération nucléaire reste solide. Selon nous, la meilleure façon de consolider le régime est de renforcer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour les rendre plus efficaces. C'est pourquoi nous appelons tous les États qui n'adhèrent pas encore à l'accord de garanties généralisées et au Protocole additionnel de le faire le plus rapidement possible.

Troisièmement, il nous faut une unité d'action de la part des autres États dotés d'armes nucléaires. Ils ne doivent pas simplement attendre que les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP respectent leurs obligations, ni même renforcer leurs arsenaux nucléaires. Ces États devraient adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires rapidement et sans conditions, et nous les prions de commencer dès maintenant à réduire leurs arsenaux.

Quatrièmement, il nous faut une unité d'action de la part de la communauté internationale tout entière pour instaurer un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires. À cet égard, le rôle de la

Conférence du désarmement, principal organe de négociations multilatéral en matière de désarmement, est extrêmement important. Il est regrettable que la Conférence du désarmement, cette année encore, soit restée paralysée et n'ait pas été en mesure d'adopter son programme de travail ou de commencer ses activités de fond. Le Japon se félicite de l'échange de vues franc lors de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, qui a été convoquée par le Secrétaire général.

La Conférence du désarmement doit entreprendre sans plus tarder des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ainsi que ses travaux de fond sur d'autres points essentiels de son ordre du jour. Mais si, sur ce point, aucune perspective ne se fait jour au sein de la Conférence du désarmement, le Japon, avec d'autres pays de même avis, est prêt à prendre l'initiative de procéder à des arrangements autres pour les négociations. De même, en attendant l'entrée en vigueur d'un traité interdisant la production de matières fissiles, il est indispensable que tous les États dotés de la puissance nucléaire déclarent et maintiennent un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins d'armements.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires nécessite également une action concertée de la communauté internationale. La cinquième Réunion ministérielle tenue le mois dernier a émis un message ferme pour l'entrée en vigueur rapide de cet instrument. Nous nous félicitons des engagements pris par les États-Unis de ratifier le Traité et de l'intention exprimée par l'Indonésie d'entamer le processus de ratification. Le Japon s'est également engagé auprès des pays n'ayant pas encore ratifié le Traité, et a invité les experts de pays tels que l'Indonésie et l'Égypte à visiter nos installations de surveillance du Traité d'interdiction.

En tant que défi aux efforts de non-prolifération et de désarmement en général, la communauté internationale doit rester engagée à l'égard des questions nucléaires non résolues mais cruciales liées à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iran. Les programmes de la République populaire démocratique de Corée en matière de développement nucléaire et de missiles font peser une lourde menace sur la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi le Japon demande à la République populaire démocratique de Corée de prendre des

mesures concrètes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Déclaration commune des Pourparlers à Six de 2005. Tous les États Membres doivent pleinement appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ayant trait à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iran.

J'en viens maintenant à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Le plan d'action de la récente Conférence d'examen du TNP a souligné l'importance de cette question. Tous les États Membres doivent mettre en œuvre les recommandations de 2002 du Secrétaire général sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Grâce à l'éducation, le public pourrait prendre davantage conscience des conséquences horribles de l'emploi d'armes nucléaires et de la nécessité du désarmement et de la non-prolifération de telles armes. Dans cette perspective, le Gouvernement japonais a décidé de désigner des *hibakusha* – survivants des explosions atomiques – chargés de communiquer sur un monde exempt d'armes nucléaires et d'envoyer notre message au monde. En effet, seuls ceux qui ont vécu personnellement cet événement peuvent transmettre leurs impressions.

L'unité d'action ne devrait pas être circonscrite au domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. D'autres armes de destruction massive et armes classiques sont également une source de vive préoccupation pour la communauté internationale. Étant donné que la septième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques et à toxines doit se tenir l'hiver prochain, nous devons entamer un dialogue approfondi en vue de renforcer cet instrument.

Le Japon se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention sur les munitions en grappe. Nous sommes activement engagés dans la promotion de l'universalisation de cette convention et, étant l'un des deux États parties à la Convention dans la région Asie-Pacifique, nous attachons une grande importance à la première Réunion des États parties prévue prochainement et coopérons avec le Gouvernement hôte de la République démocratique populaire lao pour parvenir à un résultat satisfaisant.

Sur la question des armes légères, le Japon présente un projet de résolution à l'Assemblée générale depuis 1995 et, conjointement avec la Colombie et l'Afrique du Sud, depuis 2001. Cette année, nous

préparons de nouveau un projet de résolution qui ouvre une voie pour le suivi du Programme d'action des Nations Unies (A/C.1/65/L.32). Nous espérons que ce texte sera de nouveau adopté par consensus.

Cette année, également, le Comité préparatoire à un traité sur le commerce des armes s'est réuni en juillet dernier. En tant que pays qui s'abstient d'exporter des armes, le Japon a constamment soutenu le principe d'un traité sur le commerce des armes. Cette année, le Comité préparatoire a parcouru un long chemin vers l'identification des éléments d'un cadre pour le traité, mais nous devons accroître nos activités en vue d'accélérer le processus et de conclure un instrument en 2012.

Nous pouvons comparer notre situation actuelle à celle d'un club d'alpinistes sur le point d'escalader un formidable pic – la voie a été tracée et l'équipement est prêt, mais le sommet est encore fort loin. Il nous incombe maintenant de respecter nos engagements de manière régulière et progressive mais, comme ces alpinistes, nous devons agir ensemble. Le Japon entend jouer tout son rôle en appuyant l'unité d'action.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la Présidence de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau. Le Venezuela s'associe à l'intervention faite par l'Ambassadeur indonésien au nom du Mouvement des non-alignés.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 65 ans avec la conviction qu'elle servirait d'instance pour édifier la paix et préserver les générations futures du fléau de la guerre. Étant donné que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un de ses principaux buts, les citoyens du monde entier partagent la conviction que la réputation de cette institution est fondée essentiellement sur ses réalisations et ses échecs dans la solution des conflits. L'Organisation a continué à prendre une part active aux actions pour la paix et la sécurité internationales dans le domaine de la solution des conflits et la promotion du désarmement. Aujourd'hui, cependant, des situations de tension et d'instabilité continuent d'exister dans certaines régions de la planète et suscitent de vives préoccupations en raison de leurs conséquences imprévisibles pour la coexistence pacifique entre les nations.

Dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, au cours des 18 derniers mois certains développements positifs semblaient indiquer que nous

étions dans la voie d'une dynamisation de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement. Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela s'est félicité de ces développements étant donné qu'à ses yeux ils font partie d'un processus durable pour faciliter l'adoption de mesures et d'accords de grande portée visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, notre pays encourage les États-Unis et la Fédération de Russie à poursuivre la réduction de leurs arsenaux nucléaires avec pour objectif final l'élimination totale de ces systèmes d'armes. Il s'agit là d'un engagement qui doit également impliquer d'autres puissances nucléaires. Nous prenons note du nouvel accord START signé en avril par les Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie, et espérons sa rapide entrée en vigueur.

Selon nous, les initiatives en matière de désarmement et de non-prolifération doivent être conduites simultanément. Certes, notre pays avait espéré davantage d'accords de grande portée de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue du 3 au 28 mai. Toutefois, ses résultats font ressortir une tendance consolidée vers le dialogue et la négociation multilatérale d'accords de désarmement et de mesures susceptibles de nous permettre de surmonter l'unilatéralisme et la méfiance qui, depuis près d'une décennie, ont négativement marqué la diplomatie en matière de désarmement.

En ce qui concerne l'ensemble des arrangements convenus à la Conférence d'examen du TNP, notre pays tient à souligner la convocation d'une conférence internationale en 2012 destinée à examiner la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Le Venezuela espère que cette conférence engendrera des engagements entre les États régionaux, notamment Israël, en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires qui interdirait la fabrication et la possession de telles armes, conformément au TNP. Nous renouvelons notre appel à l'universalisation de cet instrument juridique international dont l'objectif principal devrait être d'encourager les pays qui n'y adhèrent pas encore à le faire.

Le Gouvernement vénézuélien appuie le droit souverain des pays à développer leur industrie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération nucléaire. À cet égard, nous sommes inquiets des

manœuvres et pressions exercées par les États-Unis et d'autres nations occidentales dans le but de limiter le droit de la République islamique d'Iran à développer son industrie nucléaire à des fins pacifiques et ses aspirations à une indépendance énergétique et technologique. Dangereusement, les élites politiques et militaires des États-Unis et d'Israël, en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies, ont brandi la menace de recourir à la force militaire pour contraindre l'Iran à abandonner son programme nucléaire pacifique, affectant ainsi son programme de développement économique et social national. L'Organisation doit intensifier ses efforts diplomatiques pour faciliter le dialogue et la négociation entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), instance juridictionnelle en la matière, et le Gouvernement iranien, pour sortir de cette impasse et restaurer la confiance.

Le maintien de doctrines sur l'emploi en premier d'armes nucléaires par les puissances nucléaires constitue en soi une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité représente une mesure d'une particulière importance dans le cadre des actions menées en matière de désarmement et de non-prolifération. Ayant surmonté les épreuves de la guerre froide, rien ne justifie, sur le plan politique ou moral, les doctrines de sécurité des puissances nucléaires visant à maintenir la théorie de l'emploi en premier.

Le Venezuela appuie la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. En raison de l'incidence de cette activité illégale sur l'intensification des conflits dans différentes régions du monde, il convient de renforcer la coopération internationale pour traiter ce problème. Notre pays attache une grande importance à l'assistance que la communauté internationale est en mesure de fournir à l'appui des politiques nationales des États touchés par le commerce illicite des armes, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. À cet égard, les résultats de la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action, tenue du 14 au 18 juin, ont permis de réaffirmer l'engagement pris par les États Membres de continuer à utiliser la plate-forme offerte par le Programme d'action pour accroître les efforts de coopération en vue de prévenir, combattre et éliminer

le commerce illicite des armes légères au niveau international.

Nous espérons que la Conférence du désarmement sortira de l'impasse où elle se trouve depuis les 15 dernières années en raison de positions opposées sur les questions de fond de son ordre du jour. La Conférence doit traiter le plus rapidement possible de sujets prioritaires tels que la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les assurances négatives de sécurité et le désarmement nucléaire. Nous devons continuer à renforcer le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Par conséquent, la Conférence du désarmement se doit, avec l'aide de ses États membres, de remplir son mandat en tant qu'instance multilatérale de négociation des mesures et accords dans ce domaine.

Nous encourageons l'intensification des travaux au sein de la Commission du désarmement afin de parvenir à une entente avant la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour finir, le Venezuela souhaite renouveler son attachement à la paix et à la sécurité internationales. Selon nous, le respect des règles et principes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments juridiques internationaux ainsi que la promotion du désarmement général sont les garanties maximales de coexistence pacifique entre les nations.

M. Grinius (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de vous voir diriger nos travaux. Je vous remercie d'avoir accepté cette responsabilité. Ceux et celles d'entre nous qui viennent de Genève ont apprécié le fait que vous ayez pris le temps, ces derniers mois, de procéder à des consultations des deux côtés de l'Atlantique. Ma délégation continuera de vous apporter tout son soutien.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada a appuyé l'initiative du Secrétaire général de tenir la Réunion de haut niveau ayant pour objet de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de donner une impulsion aux négociations multilatérales sur le désarmement. Le Ministre canadien des affaires étrangères, Lawrence Cannon, était présent le 24 septembre pour exprimer le

point de vue du Canada sur la paralysie dont souffrent les mécanismes multilatéraux de désarmement des Nations Unies et sur les moyens susceptibles de relancer les travaux de fond. La nécessité de tenir la Réunion de haut niveau était claire et pressante. La possibilité et la volonté d'obtenir des résultats en matière de désarmement multilatéral sont plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été au cours de la dernière décennie.

Le consensus réalisé cette année sur les mesures de suivi de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires témoigne de ce désir généralisé d'accomplir des progrès vers la réalisation de nos objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement. En outre, le nouvel accord START sur la réduction des armes stratégiques constitue une importante réussite à l'échelle bilatérale.

Or, en dépit de tels succès, nous ne parvenons toujours pas à œuvrer ensemble afin de lancer des négociations au sein de nos organes multilatéraux établis en matière de désarmement. La Réunion de haut niveau présidée par le Secrétaire général était à la fois une importante occasion de réfléchir et un appel à passer à l'action. C'est par conséquent à nous, États Membres des Nations Unies, que revient de nouveau le soin d'accomplir ce que nos populations attendent de nous, à savoir un monde plus sûr et une réduction des armements.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Canada sera honoré d'assumer la responsabilité de la première présidence de la Conférence sur le désarmement, en janvier prochain. J'ai entrepris mes consultations avec le Président en exercice, mon ami du Cameroun, ainsi qu'avec d'autres collègues dont, bien sûr, les cinq autres présidents qui entreront en fonction. Il est trop tôt pour prédire quelle sera l'issue de mes consultations, mais les représentants peuvent être assurés que le Canada abordera la présidence d'une manière ciblée mais souple et qu'il sera prêt à envisager des moyens novateurs pour faire progresser les travaux vers le désarmement. Après une douzaine d'années sans que des négociations sur le désarmement n'aient eu lieu dans le cadre de la Conférence, le temps presse. Nombreux sont ceux qui comptent sur nous tous pour tirer parti de la convergence politique qui règne actuellement dans la collectivité internationale en faveur du désarmement.

Les modèles de rechange en matière de négociations, par opposition aux instances traditionnelles telles la Conférence du désarmement et la Convention sur certaines armes classiques, sont maintenant bien connus. Des processus parallèles reliés aux Nations Unies ont permis de conclure des traités interdisant les mines terrestres et les armes à sous-munitions. La mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction progresse à un bon rythme. Par ailleurs, le Canada s'est vivement réjoui de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions, le 1^{er} août dernier. Le Canada est également encouragé par les progrès accomplis vers la réalisation d'un traité sur le commerce des armes, les plus récents étant dans le cadre du premier Comité préparatoire. Nous attendons avec impatience la réunion du Comité préparatoire, en février 2011, pour que nous puissions continuer d'œuvrer à la réalisation de cet important traité.

Je veux également profiter de cette occasion pour présenter un projet de résolution (A/C.1/65/L.33) dont se rappelleront plusieurs de ceux qui étaient présents ici l'année dernière. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires constituerait une étape importante vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cela constitue même un aspect essentiel d'une future convention sur les armes nucléaires. En résumé, quoiqu'il en soit, il est indispensable que nous nous penchions sur la question des matières fissiles. Le Canada est reconnaissant pour le consensus réalisé ici l'année dernière sur la résolution portant sur ce sujet. Puisque les négociations relatives à cet important traité n'ont pas encore débuté, le Canada présentera cette année le même texte, avec des mises à jour de caractère uniquement technique. Des consultations ouvertes débiteront bientôt sur ce projet de résolution qui, nous l'espérons, recueillera un large appui.

Pour terminer, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en mai dernier, nous a donné une feuille de route commune, assortie de jalons clairs et d'un échéancier bien défini pour parvenir à des résultats. La société civile et les populations du monde entier continuent d'observer les pas que nous accomplissons vers le désarmement. Le Canada espère que tous les États profiteront de l'occasion offerte par les résultats de la Réunion de

haut niveau pour recentrer nos efforts pour que le désarmement multilatéral devienne une réalité.

M. Danon (France) : Mon pays reprend, bien sûr, à son compte l'intervention faite avant-hier au nom de l'Union européenne. Je souhaite y ajouter quelques observations à titre national.

Comme d'autres, nous nous sommes réjouis des succès importants enregistrés depuis les deux derniers mois, à savoir la conclusion du nouvel accord START, la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), le Sommet sur la sécurité nucléaire, le premier Comité préparatoire pour un traité sur le commerce des armes et l'entrée en vigueur de la Convention sur armes à sous-munitions. Bref, toutes les instances intéressées par le désarmement et la non-prolifération ont permis des avancées importantes, à l'exception notable de la Conférence du désarmement. Pourtant, nous avons été, en mai 2009, très proches d'un redémarrage de cette instance avec l'adoption d'un nouveau programme de travail prévoyant notamment l'ouverture de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires.

Nous partageons les légitimes frustrations des uns et des autres nées du blocage de la Conférence du désarmement. Nous devons réfléchir ensemble aux causes réelles de ce dernier et, comme l'Union européenne, faire des propositions constructives pour sortir de l'impasse. La Réunion de haut niveau du 24 septembre dernier, dont nous remercions encore le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative, a, entre autres, eu le mérite de clarifier le débat. L'arrêt des travaux de la Conférence du désarmement a pour origine des antagonismes de caractère politique. Des améliorations de procédure ne suffiront pas à débloquent cette instance. Surtout, nous devons d'abord, ensemble, persuader les pays qui pensent tirer avantage de ce blocage qu'ils vont désormais à contresens de l'histoire.

La question nucléaire ne doit évidemment pas occulter les autres négociations multilatérales de désarmement. La mobilisation demeure nécessaire dans tous les domaines tant biologique, chimique, classique que prolifération des missiles balistiques ou espace. Il s'agit non seulement d'améliorer la sécurité internationale mais aussi d'empêcher que le désarmement nucléaire ne puisse être compensé par une nouvelle course aux armements dans ces domaines.

Trois négociations ont abouti depuis une quinzaine d'années et la France s'en félicite d'autant plus qu'elle y a pris une part active. La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, le Protocole sur les restes explosifs de guerre, la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions ont, au demeurant un point commun : ils concernent les armes classiques qui ne sont pas déterminantes pour l'issue des conflits mais entraînent les dommages humanitaires les plus considérables pour les populations. Il faut y voir l'influence bénéfique et la capacité de mobilisation de la société civile dont la place dans le dispositif multilatéral doit être encore renforcée.

Enfin, nous nous félicitons de l'ouverture réussie, en juillet dernier, ici même, des travaux préparatoires à l'adoption d'un traité sur le commerce des armes. Certes, il ne s'agira pas de désarmement mais de régulation. Cependant, le fait que l'ONU débatten enfin de façon constructive de ce sujet éminemment sensible montre là encore une amélioration du climat international et l'émergence de préoccupations fortes de protection des populations.

J'en viens aux actions que la France compte mener dans les mois qui viennent. Notre feuille de route dans le domaine nucléaire est désormais le Document final adopté par consensus à l'issue de la dernière Conférence d'examen du TNP [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Le succès de celle-ci a montré que, pour la première fois, la communauté internationale était prête à se saisir de la question nucléaire de façon globale et équilibrée. Faisons en sorte que chaque État partie remplisse la part qui lui revient des plans d'action adoptés. Nous aurons alors progressé collectivement vers un monde plus fort.

En ce sens, comme la Commission le sait, nous allons inviter à Paris, en 2011, nos partenaires membres permanents du Conseil de sécurité pour la première réunion de suivi de la Conférence d'examen. Cette démarche illustre la volonté des États dotés d'armes nucléaires de poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes destinées à assurer le plein respect de leurs engagements à l'égard du Traité. La réunion s'inscrira aussi dans la logique de transparence établie par le Président de la République, M. Sarkozy, à Cherbourg, en mars 2008 et concrétisée il y a un an à Londres par les cinq membres permanents.

À titre national, la France portera dans toutes les instances, y compris au Groupe des Huit (G-8) dont nous allons assurer la présidence l'année prochaine, un

effort particulier sur la réduction du plus grand danger qui guette notre planète aujourd'hui, à savoir la prolifération nucléaire, comme le montrent les crises actuelles de prolifération, très singulièrement en Iran et en Corée du Nord. Le renforcement du régime de non-prolifération est, pour nous, une priorité absolue avec, notamment, le renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la généralisation du Protocole additionnel, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture de la négociation d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Je rappelle que nous souhaitons que la négociation du Traité sur l'interdiction des essais nucléaires soit menée à la Conférence du désarmement dont c'est la vocation.

Enfin, l'un des volets les plus importants dont nous aurons à traiter dans les prochains mois concerne la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Là encore la Conférence d'examen du TNP a permis une avancée importante. La France prendra toute sa place dans la mise en œuvre du Document final adopté en mai dernier avec l'espoir réel même s'il est fragile, que la Conférence prévue en 2012 pourra se réunir dans les meilleures conditions avec tous les acteurs intéressés autour de la table.

J'en viens pour finir à notre rôle durant la présente session de la Commission. La France va présenter cette année trois projets de résolution. Le premier (A/C.1/65/L.45) a trait au Code de conduite de La Haye qui réunit à ce jour 131 signatures et constitue l'un des rares éléments multilatéraux de lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Il contribue par ses mesures de confiance et de transparence au renforcement de la sécurité internationale et régionale. À l'origine de cette initiative, la France s'est engagée à promouvoir l'universalisation du Code de conduite de La Haye ainsi que sa mise en œuvre concrète. Elle a fait de ce double objectif l'axe privilégié de sa présidence jusqu'en mai 2011. Mandatée par les États membres en sa qualité de Présidente en exercice, la France présentera ce projet de résolution qui fait l'objet du parrainage de ses partenaires européens.

En ce qui concerne le deuxième projet de résolution, il est important dans le prolongement du Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, de maintenir l'attention de la communauté internationale sur la prévention de l'acquisition par des terroristes de sources radioactives. Afin de marquer l'intérêt et le rôle de l'Union européenne dans ce domaine, l'Allemagne et la France ont choisi de présenter

ensemble une version actualisée du texte présenté pour la première fois à l'Assemblée générale en 2005. Rappelant le rôle central joué par l'AIEA dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des sources radioactives, ce projet de résolution (A/C.1/65/L.46), tient compte des initiatives récentes conduites dans ce domaine. Il fait également valoir la nécessité d'un renforcement des mesures nationales de prévention et de contrôle de ce risque et l'intérêt que présente dans cette perspective le développement des efforts collectifs, notamment dans le cadre des partenariats existants, comme le G-8 ou l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire.

Le troisième projet de résolution a trait à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) qui célèbre cette année son trentième anniversaire. Institut autonome, il occupe une place unique au sein du système des Nations Unies, contribuant par la qualité et l'indépendance de ses travaux à nourrir la réflexion et l'analyse des États Membres. Ses publications sont une source significative de diffusion et de valorisation des connaissances dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Au moment où la communauté internationale réfléchit aux moyens de renforcer l'efficacité des instances multilatérales de désarmement, la France souhaite souligner l'importance d'un engagement continu en faveur de l'UNIDIR en vue de préserver la qualité de son expertise comme son rôle d'impulsion.

Telles sont quelques-unes des réflexions dont je tenais à faire part à la Commission ainsi que les actions que la France compte mener, contribution pour progresser vers un monde plus sûr et vers sa gouvernance mondiale axée sur la paix et la sécurité de tous que mon pays appelle de ses vœux.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence. Je félicite également les membres du Bureau pour leur élection. La Thaïlande souhaite s'associer aux interventions faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le but essentiel de la création de l'Organisation des Nations Unies était de maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans son intervention devant

l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande a déclaré que :

« les flammes de la guerre peuvent être allumées pour de nombreuses raisons, mais il n'y a pas meilleur combustible que le fossé sécuritaire et le déséquilibre du pouvoir, réel ou perçu, qui existent entre les nations ainsi qu'à l'intérieur des nations. » (A/65/PV.23, p. 20).

Aujourd'hui, nous savons que la paix durable ne s'acquiert jamais par la guerre mais par le renforcement de la coopération mondiale. Nous savons que la sécurité ne s'acquiert jamais par le stockage et l'emploi des armes mais en garantissant leur maîtrise et leur élimination. La mise hors service des armes de destruction massive contribue de manière significative à la paix et à la sécurité internationales, soit directement en réduisant les conséquences destructrices d'un emploi éventuel, soit indirectement en réduisant les risques engendrés par leur prolifération.

La maîtrise des armes classiques est également une mesure cruciale en direction de ces objectifs. La mise hors service des armes classiques, notamment des armes légères, contribue à une forme de sécurité plus personnelle, à savoir la sécurité humaine. La violence armée rendue possible par les armes légères est souvent accompagnée d'abus des droits de l'homme et d'obstruction à la justice et au développement. Là où surgit un conflit armé, la pauvreté et la faim ne sont jamais loin. À l'évidence, tout conflit armé est un obstacle au progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'existence continue d'armes de destruction massive représente une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La Thaïlande a toujours appuyé le désarmement complet et la non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive. Nous avons adhéré à tous les principaux traités internationaux et conventions internationales et respecté tous nos engagements et obligations au titre de ces instruments ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Cette année, plusieurs événements positifs sont intervenus dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles mesures de réduction et de limitation des armes stratégiques offensives, signé le 8 avril dernier, est une importante avancée dans le cadre du désarmement nucléaire. Nous enregistrons également la Révision de la doctrine

nucléaire des États-Unis, à savoir le non-recours à l'utilisation ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et ce conformément à leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Nous espérons que tous les États dotés d'armes nucléaires consolideront leurs efforts dans le domaine du désarmement et qu'une importance similaire sera accordée à la non-prolifération nucléaire.

Cette année marque aussi le quarantième anniversaire de la première mise en œuvre du TNP. La Thaïlande se félicite du résultat de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2010, tenue en mai dernier, qui a permis de réaffirmer l'engagement des États parties à renforcer les trois piliers du TNP, c'est-à-dire le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique. Nous apprécions également le communiqué et la feuille de route du Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu en avril dernier à Washington. Ce sont là des mesures tendant à l'amélioration de la sécurité nucléaire mondiale et à la protection contre les graves menaces que représente le terrorisme nucléaire.

En sa qualité de membre de l'ASEAN, la Thaïlande a joué un rôle actif dans la mise en œuvre du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. À cet égard, le projet de résolution sur ce sujet (devenu résolution 64/39), présenté par la Thaïlande l'année dernière devant la Commission au nom des États membres de l'ASEAN, a été adopté pour la première fois sans vote négatif. Nous œuvrons pour la reprise de consultations directes avec les cinq États dotés d'armes nucléaires en vue de trouver une solution aux questions en suspens. De plus, la Charte de l'ASEAN renforce l'engagement des États membres du Traité à l'égard de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est pour faire en sorte de préserver cette région en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Pour garantir l'efficacité du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est comme mesure de confiance dans la région et avancer vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, il convient de renforcer la coordination entre les zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi qu'entre les zones exemptes de ces armes et les États qui en sont dotés. À cet égard, nous nous félicitons du Document final de la deuxième Conférence des États

signataires et parties aux Traités établissant les zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie, tenue à New York le 30 avril.

Nous saluons le travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), seul organe international de vérification chargé de garantir le respect des obligations en matière de non-prolifération au titre du TNP. Étant donné l'expertise et le rôle indispensable de l'Agence, il convient, selon nous, de consolider le régime de non-prolifération nucléaire.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont également des instruments internationaux essentiels pour combattre la prolifération d'armes de destruction massive. La Thaïlande appuie l'adhésion universelle à une pleine mise en œuvre de ces deux instruments, notamment la destruction complète des armes chimiques dans les délais convenus et l'établissement de mécanismes de vérification dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques.

La Thaïlande reste attachée à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en vue de traiter les menaces liées à l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Au niveau national, la Thaïlande a récemment établi un comité sur la gestion de l'exportation des produits à double usage dans le but de mettre efficacement en œuvre la résolution et d'appuyer la non-prolifération des armes de destruction massive et la lutte contre le terrorisme. Au niveau international, nous entendons nous joindre aux efforts de nos partenaires dans le cadre de l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire.

La relation entre la violence armée et les objectifs du Millénaire pour le développement est évidente. En raison de leur accès facile, les armes légères continuent d'être utilisées dans la plupart des conflits. Leur acquisition et leur accumulation posent non seulement un grave problème à la paix et à la sécurité internationales, mais ralentissent le développement dans nombre de régions les plus pauvres du monde. Aucun pays fragile et touché par un conflit n'a encore réussi à atteindre l'un des objectifs du Millénaire pour le développement.

La Thaïlande appuie la mise en œuvre du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects en tant que principal cadre

multilatéral chargé de traiter du commerce illicite de ces armes. Nous nous félicitons du travail ardu effectué à la quatrième Réunion biennale des États, tenue en juin dernier, qui a permis de réaliser des progrès substantiels en remettant le Programme d'action en marche et de consolider nos efforts pour combattre le trafic des armes légères. Nous notons que les ressources et l'assistance appropriées sont essentielles à la mise en œuvre de ce programme.

Le contrôle du commerce illicite des armes classiques pourrait prévenir le détournement d'armes légales vers des utilisateurs illégaux et d'acteurs non étatiques et, par là même, protéger des vies innocentes. Les travaux du Comité préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur un traité du commerce des armes, tenue en juillet dernier à New York, sont très importants pour l'avenir d'un tel instrument. La Thaïlande appuie les travaux du Comité préparatoire qui a jeté les bases de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, conformément à la résolution 64/48 de l'Assemblée générale.

Des préoccupations se sont fait jour en raison de l'absence de progrès à la Conférence du désarmement, seul organe de négociations multilatéral en matière de désarmement. Selon nous, la Réunion de haut niveau du 24 septembre dernier, destinée à revitaliser les travaux de la Conférence et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, est un signe positif de la volonté politique de la communauté internationale de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse pour qu'elle reprenne ses travaux de fond. La Thaïlande, en sa qualité de coordonnatrice du Groupe officieux des États observateurs auprès de la Conférence du désarmement, estime que cette instance doit réunir toutes les parties prenantes. Nous appelons de nouveau à un élargissement de la composition de la Conférence, en premier lieu en nommant un coordonnateur spécial à cet effet pour atteindre cet objectif en 2011.

Nous nous félicitons des mesures concrètes suggérées par le Secrétaire général dans le résumé du Président ayant trait à la Réunion de haut niveau, notamment un examen approfondi des questions soulevées au cours de la Réunion par son Conseil consultatif sur les affaires de désarmement.

Les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité internationales peuvent plus facilement être réglés au niveau multilatéral. À cet égard, le rôle de la

Commission est indispensable. Toutefois, des solutions durables requièrent non seulement une volonté politique et des engagements juridiques mais également des mesures concrètes. Monsieur le Président, ma délégation attend avec intérêt de travailler étroitement et de façon constructive avec vous-même et avec les autres États membres pour atteindre, à l'échelle mondiale, notre objectif commun de paix, de sécurité et de prospérité pour le bénéfice de l'humanité.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée je voudrais vous transmettre les félicitations de mon gouvernement pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la présente session. Ma délégation entend travailler avec vous et votre équipe, et vous pouvez être assuré de notre plein appui dans l'exercice de vos fonctions. La Nouvelle-Zélande participera activement aux travaux de la Commission, notamment en jouant un rôle de coordination sur deux projets de résolution. Le premier, intitulé « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires » (A/C.1/65/L.48) est présenté conjointement avec l'Australie et le Mexique, et le deuxième, intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires » (A/C.1/65/L.42) est présenté avec le Chili, la Malaisie, le Nigéria et la Suisse.

L'année 2010 a été remarquable en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Les résultats de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération (TNP), bien que moins substantiels que nous l'aurions souhaité, ouvrent la voie à de futures actions en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons particulièrement apprécié que la Conférence d'examen ait pu se mettre d'accord sur des plans d'action concernant chacun des trois piliers. Il est également satisfaisant que la Conférence ait établi une ligne de conduite vers la mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient. La Nouvelle-Zélande s'associe sans réserve à l'intervention faite hier par le représentant de l'Islande au nom de la Coalition pour un nouvel agenda (voir A/C.1/65/PV.2).

Les parties au TNP ont la responsabilité collective de faire en sorte que l'élan général apparu en mai dernier donne lieu à des progrès tangibles vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Sans aucun doute, la Nouvelle-Zélande s'acquittera de sa tâche pour atteindre cet objectif. Nous avons été réconfortés par la large participation aux travaux de la

Conférence d'examen du TNP, comme l'ont clairement montré les interventions d'appui tant des États dotés d'armes nucléaires que de ceux non dotés de ces armes.

L'accord bilatéral sur la réduction des armes nucléaires, conclu entre les États-Unis et la Russie, représente également un pas en avant très important, et les deux pays doivent en être félicités. Nous espérons de nouveaux progrès vers la ratification et la mise en œuvre de cet accord. Comme d'autres, nous estimons qu'il s'agit là du début d'un processus. Nous nous félicitons également des engagements pris, cette année, par les États-Unis au titre de la Révision de leur doctrine nucléaire, de l'annonce de leur intention de ratifier les protocoles pertinents aux Traités de Pelindaba et Rarotonga et de leur décision de promouvoir une plus grande transparence au regard de leurs arsenaux nucléaires. Nous sommes satisfaits de l'annonce faite par le Royaume-Uni d'adopter une attitude plus transparente concernant ses possessions nucléaires, et encourageons d'autres États dotés d'armes nucléaires à faire de même.

La Nouvelle-Zélande a vivement apprécié de travailler avec l'Australie à la Conférence d'examen du TNP pour promouvoir une plus grande transparence dans le domaine nucléaire. Nos ministres des affaires étrangères ont récemment donné suite à cette initiative par une lettre commune adressée au Secrétaire général proposant un formulaire unique de notification qui pourrait être utilisé dans le contexte de la mesure 21 agréée à la Conférence d'examen [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. À nos yeux, cette initiative représente une contribution concrète à l'avancement du désarmement nucléaire et au maintien de cette dynamique pour la réalisation du plan d'action du TNP dans son ensemble.

Malgré les avancées réalisées dans le domaine du désarmement nucléaire, le climat du désarmement multilatéral n'est pas des meilleurs. Cette situation a été mise en évidence par les nombreuses préoccupations exprimées à propos du mauvais fonctionnement de notre mécanisme de désarmement par les participants à la Réunion de haut niveau convoquée le 24 septembre par le Secrétaire général. Bien que la communauté internationale professe le désir de progresser à grands pas vers le désarmement pour instaurer un monde plus sûr, il est paradoxal de constater que les mécanismes dépassés dont nous disposons nous amènent à une impasse au lieu de nous faire avancer vers cet objectif. La situation actuelle est,

certes, intolérable mais elle n'est ni irrémédiable, ni insurmontable.

En effet, deux des jalons posés cette année démontrent à l'évidence que des progrès peuvent être réalisés lorsque la volonté politique nécessaire existe pour une action de fond. L'initiative d'un traité sur le commerce des armes sous les auspices de l'Assemblée générale prouve que le cadre multilatéral des Nations Unies peut fonctionner. Les négociations lancées en juillet dernier ont connu un début très prometteur. Nous espérons que, lors des sessions du Comité préparatoire à un traité sur le commerce des armes, prévues l'année prochaine, de nouveaux progrès seront accomplis en direction de notre objectif final d'un traité global solide établissant des normes fermes et transparentes pour la réglementation du commerce des armes classiques.

Un autre développement appréciable a été l'entrée en vigueur, en août dernier, de la Convention sur les munitions en grappes. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible de conclure la Convention dans le cadre des Nations Unies, mais les circonstances imposaient une réaction rapide et ferme. En tant que l'un des pays conduisant le processus d'Oslo sur les munitions en grappes, nous approuvons la stigmatisation, par la Convention, d'un tel système d'armes. À cet égard, il n'y a aucune raison que des États ayant un objectif commun restent en retrait face à une nécessité humanitaire et à une volonté ferme d'aboutir à un résultat multilatéral. Maintenant, la tâche consiste à établir une feuille de route pour la future mise en œuvre de la Convention. Tel sera le principal objectif de la première Réunion des États parties qui doit être accueillie par la République démocratique populaire lao à Vientiane, en novembre prochain. La Nouvelle-Zélande entend prendre une part active à cet important événement.

Nous sommes également satisfaits du résultat obtenu cette année par la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous sommes très sensibles à la confiance accordée à la Nouvelle-Zélande qui présidera la réunion des experts l'année prochaine, et espérons diriger un débat de fond allant dans le sens des objectifs du Programme d'action.

Cela dit, nous restons préoccupés de l'état actuel de stagnation d'autres très importantes questions

figurant à l'ordre du jour du désarmement multilatéral. À cet égard, nous nous sommes félicités de la convocation de la récente Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. En prenant la parole à cette occasion, le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande a souligné le rôle important de la Conférence du désarmement en tant qu'organe de négociations multilatéral en matière de désarmement.

L'impasse où se trouve la Conférence du désarmement est inacceptable. Je tiens à être claire. Nous respectons et comprenons le droit des membres à protéger leurs intérêts vitaux de sécurité. Ce que nous ne comprenons pas, c'est pourquoi ces intérêts ne peuvent pas être pris en compte dans le processus de négociation plutôt que d'être utilisés comme un veto dès l'ouverture de ces négociations. Si l'on ajoute la manière restrictive non nécessaire dont la Conférence du désarmement interprète les règles de son programme de travail, il en résulte que la Conférence se trouve profondément enlisée. Il est inévitable que certaines délégations examinent d'autres solutions.

Comme ma délégation l'a dit auparavant à maintes reprises à la Conférence du désarmement et ailleurs, la Nouvelle-Zélande se doit également de protéger ses intérêts vitaux de sécurité, notamment en matière de désarmement nucléaire. Ne rien faire n'est pas une solution. Nous suivrons donc très attentivement toutes les activités à venir s'inspirant de la Réunion de haut niveau et des mesures mentionnées dans le résumé du Président. Ces mesures peuvent et doivent aider à maintenir l'attention internationale centrée sur la solution des problèmes de longue date qui engendrent une frustration et paralysent la Conférence du désarmement, tout comme d'autres parties intégrantes du mécanisme multilatéral de désarmement.

Nous souhaitons vivement œuvrer au sein de la Conférence du désarmement en vue de trouver une solution acceptable pour sortir cette instance de l'impasse et d'entamer réellement des négociations sur les questions de fond, notamment sur les matières fissiles. Nous attendons avec intérêt de participer à une Conférence du désarmement centrée sur des projets de négociations et non pas sur un règlement intérieur, et apte à prendre les mesures nécessaires pour contrôler la diffusion et toute nouvelle mise au point d'armes nucléaires.

Ce sont là quelques observations d'ordre général exprimées dans le cadre élargi dans lequel nous tenons nos débats ici, à la Première Commission. Je me propose de compléter ces observations au cours de nos débats thématiques.

M. Abusassent (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez être assuré de notre plein appui tout au long des travaux de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. Nous exprimons notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Cancela, qui a dirigé les travaux de la Commission à la précédente session. Nous voudrions également remercier M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et ses collaborateurs pour leurs louables efforts. Ma délégation s'associe à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Jordanie se félicite des développements positifs intervenus cette année en matière de désarmement et de non-prolifération. Après des années de paralysie, ces développements constituent, selon nous, une ouverture susceptible de faire réellement avancer l'ordre du jour international dans ce domaine durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Nous avons entendu l'appel des États-Unis pour un monde exempt d'armes nucléaires, qui a été suivi par la conclusion du nouveau traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie, et a insufflé une dynamique internationale à tous les traités multilatéraux. Dans le cadre de la préparation de la prochaine conférence à Genève, nous nous devons de maintenir ce climat positif pour qu'il porte ses fruits dans les relations internationales en faisant preuve d'un esprit de responsabilité, comme l'ont fait les deux grandes puissances nucléaires.

Nous sommes une nation éprise de paix et croyons en la coopération et en la compréhension internationales. Ainsi, nous avons participé à la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre 2010. Nous espérons parvenir à des résultats positifs qui se traduiront, entre autres, par un traité interdisant la production de matières fissiles et

mettront fin à la paralysie prolongée des travaux de la Conférence.

La Jordanie est attachée à la mise au point d'un programme nucléaire à des fins pacifiques et entend respecter strictement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et toutes les conditions figurant dans les traités et protocoles internationaux pertinents dans ce domaine. Nous avons participé au Sommet sur la sûreté nucléaire convoqué par le Président Obama en avril dernier. S. M. le Roi a exprimé sa volonté de coopérer avec toutes les parties pour éviter que les matières et sources nucléaires radioactives ne tombent entre les mains d'organisations et d'acteurs terroristes.

La Conférence d'examen du TNP de 2010 a connu certains succès, comme le souligne le Document final [NPT/CON.2010/50 (Vol. I)] qui traduit la volonté de la communauté internationale de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et de réaffirmer la nécessité de parvenir à l'universalisation du Traité.

La Conférence de 2012 sur la résolution 1995 appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient revêt une grande importance. Les développements positifs intervenus ces derniers mois ont donné un élan à ce processus et créé un climat favorable à l'avancée des travaux de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous espérons que le plan d'action adopté dans cette instance sera pleinement mis en œuvre. Il stimulerait les efforts pour assurer la mise en œuvre des traités sur les armes nucléaires. Nous ne devons pas négliger le plan d'action destiné à établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous tenons à insister notamment sur les objectifs stratégiques suivants.

Premièrement, nous devons protéger le Traité sur la non-prolifération en tant que pierre angulaire de la non-prolifération, du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Deuxièmement, nous devons promouvoir les dispositions du Traité pour contrer la menace du terrorisme nucléaire et renforcer l'utilisation responsable de l'énergie nucléaire. Troisièmement, nous devons rétablir l'équilibre entre les principales composantes du Traité sur la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Quatrièmement, nous appuyons l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

À cet égard, nous tenons à souligner que cet objectif et la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient sont essentiels non seulement à la sécurité de mon pays mais aussi à la sécurité et à la stabilité de toute la région du Moyen-Orient.

La crédibilité et l'efficacité du régime international de non-prolifération dépendent dans une grande mesure de la capacité de la communauté internationale à atteindre les objectifs stratégiques internationaux que j'ai mentionnés. Nos intentions figurent dans nombre de résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres instances, et dans les rapports du Secrétaire général. Ainsi, nous renouvelons la nécessité pour Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'instaurer la confiance entre les pays de la région et d'avoir une incidence positive sur la sécurité et la stabilité de la région. Les garanties devraient également prévenir tout accident et pollution découlant de la radioactivité dans notre région densément peuplée.

Nous reconnaissons que l'utilisation éventuelle de ces armes de destruction massive, que ce soit au niveau étatique ou non étatique, menace la sécurité internationale. Nous honorerons intégralement nos engagements nationaux, internationaux et régionaux et nous adhérons à toutes les conventions internationales relatives à la non-prolifération et au désarmement. À cet égard, préconisons de libérer le monde de toutes les armes de destruction massive et de renforcer les conventions et traités multilatéraux, ainsi que les accords bilatéraux, et exhortons tous les pays à promouvoir l'universalité de ces conventions et traités en respectant les engagements qu'ils ont pris en vertu de ces instruments. La non-prolifération est une priorité de premier ordre de la politique jordannienne, car c'est le plus efficace moyen de prévention de la course aux armes de destruction massive au plan régional.

La Jordanie estime aussi qu'il importe de tirer parti des conférences d'examen, en particulier la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, qui a décidé de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie avec la promesse internationale de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le TNP octroie aux États le droit inaliénable de développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Cette question a occupé une place particulièrement importante durant la

Conférence d'examen de 2010. L'éventualité de l'emploi d'armes de destruction massive et de la pollution radioactive par les terroristes est une menace que nous devons affronter collectivement. Si ces armes tombent entre les mains des terroristes, les risques seraient considérablement plus élevés. Voilà pourquoi les résolutions de la Première Commission portant sur ce sujet sont si importantes pour affronter cette menace. Nous devons donc revitaliser l'application de nos résolutions au moyen de la coopération internationale.

Le Gouvernement jordanien se félicite de la tenue du premier atelier international sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Aux fins de l'application de cette résolution, la Jordanie préconise d'entamer des négociations sur un traité

interdisant la production des matières fissiles. Le Gouvernement jordanien attache aussi une attention particulière à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Enfin, nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, de notre appui durant les travaux de la Première Commission, et nous vous souhaitons plein succès dans votre action.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que la liste des orateurs pour le débat général sera close aujourd'hui à 18 heures. Les délégations qui souhaitent s'y inscrire sont priées de le faire au plus tard à 18 heures.

La séance est levée à 13 h 5.